

ACTES

DU

NEUVIÈME CONGRÈS

DE

L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

CONSACRÉ A

LA MONTAGNE MAROCAINE

RABAT

13-15 MAI 1937

LIBRAIRIE LAROSE PARIS
11, RUE VICTOR-COUSIN, V^{e}

ACTES

DU

NEUVIÈME CONGRÈS

DE

L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

CONSACRÉ A

LA MONTAGNE MAROCAINE

RABAT

13-15 MAI 1937

LIBRAIRIE LAROSE PARIS
11, RUE VICTOR-COUSIN, Ve

ACTES DU IXe CONGRÈS
DE
L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

Le IXe Congrès de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, spécialement consacré à la mise au point de l'état actuel de nos connaissances sur la montagne marocaine, s'est tenu à Rabat du 13 au 15 mai 1937.

Le problème était vaste, complexe et capable d'intéresser les disciplines scientifiques les plus diverses, depuis les mathématiques, représentées par les géodèses et les topographes du Service Géographique, jusqu'à la linguistique et la sociologie. Il fallait, d'une part, coordonner des points de vue bien différents en respectant l'autonomie de chaque discipline, éviter, d'autre part, une poussière de communications entre lesquelles le seul lien aurait été la localisation géographique plus ou moins accidentelle du phénomène étudié dans une des nombreuses régions montagneuses du Maroc. C'est pourquoi une séance préparatoire avait eu lieu le 6 avril 1936. Elle répartit le travail entre treize sections, fixa un certain nombre de directives. Les secrétaires de section établirent ensuite, chacun pour sa spécialité, un questionnaire qui fut recueilli dans une brochure générale, largement diffusée. Cet opuscule constitue un programme de recherches sur la montagne marocaine qui sera une aide commode pour des travailleurs même non spécialisés et n'a pas perdu son actualité avec la fin du Congrès.

Conformément au programme tracé en 1936, des expositions capables de réjouir les yeux en même temps que de satisfaire la curiosité des esprits complétèrent les discussions scientifiques.

Une magnifique tente de Berbères montagnards avait été dressée à l'entrée du Foyer scolaire, dont les belles salles offraient un cadre élégant et commode aux collections les plus variées de cartes topographiques, de cartes géologiques, de photographies, et à un choix d'œuvres de nos peintres marocains de la montagne. La première carte géologique détaillée de l'ensemble du Maroc, d'une part, la carte au 1/20.000e du massif du Toubkal, d'autre part, travaux inédits qui témoignent des progrès accomplis dans la recherche scientifique au Maroc, étaient les « clous » de cette exposition. Inaugurée par M. le Résident général le 13 mai, l'Exposition est restée ouverte après la clôture du Congrès jusqu'au 17 mai.

Les diverses manifestations du Congrès ont obtenu le plus vif succès. Les communications envoyées ou présentées par leurs auteurs ont dépassé la centaine. Un certain nombre de personnalités de la Métropole étaient venues tout exprès, en particulier MM. R. Maunier, professeur à la Faculté de droit de Paris, l'éminent spécialiste des questions de sociologie coloniale, délégué par l'Académie des Sciences coloniales; Joleaud, professeur de géologie à la Sorbonne, délégué de la Société des Africanistes; Emberger, professeur de botanique à l'Université de Clermont-Ferrand.

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

La séance solennelle d'ouverture a eu lieu à l'Amphithéâtre de l'Institut, à 16 h. 30, sous la présidence de M. le général Noguès, Commissaire Résident Général de la République Française au Maroc, entouré de M. Morize, ministre plénipotentiaire délégué à la Résidence générale ; S. E. Si Mohammed el Mokri, grand vizir de Sa Majesté Chérifienne ; M. Gotteland, directeur général de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Antiquités ; des hauts fonctionnaires des Affaires chérifiennes et de la Résidence générale ; de M. Brunot, directeur, et des directeurs d'études de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines.

M. Gotteland, directeur général de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des Antiquités au Maroc, ouvrit la séance par l'allocution suivante :

« Monsieur le Résident général,

« Messieurs,

« L'Institut des Hautes Etudes Marocaines a tenu, il y a quatre ans, son VIIIe Congrès à Fès, dans la vénérable capitale religieuse et intellectuelle du Maroc ; la présence de nombreuses personnalités scientifiques et universitaires, — l'intérêt, la variété, le nombre des communications présentées et discutées, — les réceptions et les fêtes qui en ont rehaussé l'éclat, lui avaient conféré un relief et un caractère de réussite exceptionnel, bien propre à nous détourner d'en organiser de longtemps un nouveau.

« L'année suivante, l'Association Française pour l'Avancement des Sciences ayant choisi Rabat pour réunir son Congrès annuel, nous devions réserver notre effort de collaboration aux hôtes éminents qui honoraient le Maroc de leur visite.

« Depuis, des circonstances diverses nous ont invités à attendre un peu pour renouer la tradition de ces manifestations publiques, — qui demeurent cependant à nos yeux nécessaires, afin de faire connaître l'ampleur et la portée d'un travail collectif ininterrompu, plus considérable et plus fructueux qu'on ne le croit communément.

« De ces événements fortuits, je veux retenir ici le départ de M. Lévi-Provençal, appelé à occuper à la Faculté des Lettres d'Alger la chaire dont il était titulaire, pour adresser au savant qui a présidé pendant dix ans avec tant d'autorité aux destinées de cet établissement, notre salut amical et le témoignage de notre fidèle souvenir.

« Un autre pionnier de l'exploration scientifique du Maroc dans un domaine

différent, celui de la botanique, nous a quittés récemment pour tenir une chaire magistrale à la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand. Mais, il nous a fait l'honneur et l'amitié de revenir parmi nous, et les regrets que nous avons éprouvés de son départ sont momentanément atténués par le plaisir de le revoir.

« J'aurais aimé dire aussi à celui des ouvriers de la première heure qui s'est brillamment spécialisé dans l'exploration des sources inédites de l'histoire du Maroc, combien nous étions heureux de le retrouver pour quelques jours : M. de Cénival, au dernier moment, a été retenu à Paris par son état de santé : je lui exprime nos regrets affectueux et nos vœux de prompt rétablissement.

« Bien que notre réunion ait voulu rester, cette année, strictement marocaine, et limitée, en quelque sorte, à des séances de laboratoire, un professeur dont les publications font autorité en matière de sociologie coloniale, dont l'enseignement est une source vive d'idées originales, généreuses et fécondes, M. Maunier, a bien voulu nous apporter une collaboration effective. Enfin, un savant, qui est depuis toujours un ami du Maroc, M. Joleaud, professeur de géologie et de paléontologie à la Sorbonne, est revenu fidèlement prendre place parmi nous. Je prie M. Joleaud et M. Maunier d'accepter, avec nos souhaits de bienvenue, l'assurance de notre gratitude.

« Ainsi, malgré les difficultés de l'heure, la puissante volonté de vivre qui, dans tous les domaines, anime le Maroc français, ne nous a pas permis d'attendre des temps meilleurs, — toujours si problématiques ! — pour tenir un IXe Congrès.

« Reprenant une formule qui avait fait ses preuves, nous l'avons, en quelque sorte, élargie et dilatée dans l'espace et dans le temps ; dans l'espace, en définissant le centre d'intérêt que nous choisissions ; dans le temps, en échelonnant sur deux années l'organisation du travail. La géographie déjà, remplissant sa fonction de science synthétique, avait suggéré les thèmes autour desquels s'étaient groupées les études de certains Congrès précédents : « Rif et Jbala », en 1925 ; « Sahara Occidental », en 1930 ; « Fès » en 1933. Aujourd'hui, ce n'est ni une région, ni une ville particulière, mais une donnée générale que tous les chercheurs, quelle que soit leur spécialité, rencontrent ici sur leur chemin, qui a été proposée comme objet à leurs investigations, et à la fois, — si j'ose risquer cette métaphore un peu incohérente, — comme point initial et comme lieu de rendez-vous. C'est dans la montagne, tout à l'heure, que vont se rencontrer (du moins, je l'espère, car je n'oublie pas combien elle est vaste et accidentée !), c'est en différents points de la montagne marocaine que vont se grouper des équipes mixtes de géologues et de linguistes, de géographes et de naturalistes, de sociologues et d'historiens.

« A cette extension du cadre géographique devait correspondre un prolongement dans la durée ; il est apparu que deux années étaient un minimum pour réaliser cette conception neuve. La réunion de l'an dernier fut consacrée à discuter et à arrêter un plan d'action qui s'est traduit par l'établissement d'un programme, questionnaire détaillé, abondant, précis, guide utile à tous ceux qui désiraient

— à tous ceux qui désireront — pendant les années qui viennent, apporter leur contribution à notre vaste enquête.

« Nous pensons avoir montré par là comment cet Institut entend son rôle dans l'organisation de la recherche, — et plus généralement sa participation à la vie économique du pays : coordonner les efforts de tous les spécialistes, établir des contacts entre toutes les disciplines, entre tous les Services, obtenir la collaboration de toutes les compétences, officielles ou non ; donner les impulsions et les directives nécessaires, orienter les bonnes volontés, centraliser les résultats, les confronter, les publier ; élaborer des explications, au moins provisoires, et des hypothèses de travail ; préparer de nouvelles bases de départ pour de nouvelles prospections ; dégager enfin, autant qu'il est possible, des conclusions valables en vue des réalisations pratiques.

« Les séances qui vont suivre établiront dans quelle mesure nous aurons réussi. L'expérience enseignera sans doute que l'œuvre est de longue haleine et ne sera menée à bien qu'à force de constance ; mais il est permis de penser qu'elle affirmera la valeur de la méthode.

« J'ai été témoin, depuis bientôt deux ans, de l'activité qu'ont apportée à la préparation de ce Congrès mes deux collaborateurs et amis : M. Brunot et M. Célérier.

« M. Brunot, à qui sa connaissance du milieu marocain permet de porter allègrement cette double charge dont une seule suffirait à absorber les forces d'un autre : la direction du Service de l'Enseignement musulman et celle de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines.

« M. Célérier, que sa qualité de Directeur d'études de la Géographie au Maroc, mais plus encore sa vocation passionnée de comprendre ce pays dans son essence et dans ses profondeurs physiques et humaines, désignaient tout naturellement pour être l'animateur de cette réunion. Ils me pardonneront, l'un et l'autre, de leur adresser aujourd'hui un affectueux remerciement.

« Ils ont trouvé partout des concours spontanés et actifs : il me faudrait énumérer ici tous les Services du Protectorat, ou à peu près, si je voulais m'acquitter envers chacun d'eux de la reconnaissance que nous leur devons : officiers des affaires indigènes et contrôleurs civils, forestiers, médecins, ingénieurs agronomes, topographes et aviateurs, ont rejoint des professeurs, des artistes, des alpinistes dans le même désir de mieux connaître, et de faire connaître mieux, notre montagne marocaine.

« Ajouterai-je que ce besoin de savoir, naturel à l'homme, source et condition de tous les progrès, semble s'exalter encore lorsque notre curiosité aborde ce domaine grandiose et mystérieux : la Montagne. Pendant de longs siècles, objet de terreur et d'horreur, elle exerce aujourd'hui un attrait puissant sur les jeunes cœurs et les âmes fortes : les hautes cimes vertigineuses qui semblent défier l'escalade, les immenses champs de neige où le skieur s'enivre de vitesse et d'espace sont devenus pour les uns des écoles d'énergie et d'héroïsme, pour les autres des

lieux de repos et de réconfort, où la nature apparaît plus belle, la vie plus intense et plus noble.

« Car les monts, où le rêve augustement s'attache,
« Ont dans leurs profondeurs une âme qui se cache,
« Et c'est de leur vieux flancs éventrés qu'on arrache
« Le marbre où les dieux sont taillés. »

« A travers vos doctes communications et vos discussions érudites passera de temps à autre un souffle embaumé venu des lointains sommets ; et la Poèsie même, sœur de la vraie science, viendra d'un coup d'aile couronner vos travaux.

« Monsieur le Résident général, vous avez bien voulu penser que notre effort méritait, parmi tant d'autres préoccupations, de retenir votre attention bienveillante. Votre présence, à cette place, est pour tous mes collaborateurs, pour tous ceux qui ont répondu à notre appel et participé à nos travaux, comme pour moi-même, un honneur et une récompense dont nous sentons le prix. Permettez-moi de vous prier d'agréer, en notre nom à tous, l'expression de notre respectueuse gratitude et de notre profond dévouement ».

M. le Résident Général prend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Le Maréchal Lyautey, en créant l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, l'a conçu comme l'une des pièces maîtresses de la construction harmonieuse et durable qu'il voulait édifier. La mission qu'il lui confiait était double : l'enseignement et la recherche. Le premier besoin semblait être d'enseigner les disciplines nécessaires à la formation des cadres et des élites, — et d'abord la langue et les dialectes, la géographie et l'histoire. Mais ne fallait-il pas, simultanément, entreprendre et poursuivre les recherches et les enquêtes qui, seules, pouvaient nous apporter une connaissance suffisante d'une histoire encore obscure, d'une géographie à peine esquissée, de dialectes difficiles et, hier, inconnus ? La recherche en ce domaine doit toujours précéder, accompagner, vivifier l'enseignement.

« Je tiens à rendre hommage au zèle et au succès avec lequel les Directeurs d'études qui se sont succédé et relayés depuis vingt ans se sont acquittés de la tâche ardue, mais passionnante, qui leur était dévolue. Au nombre sans cesse croissant de vos étudiants, qui atteignent le millier, répond la faveur avec laquelle le monde savant accueille vos publications et participe à vos travaux.

« Le IX[e] Congrès, que je suis heureux d'inaugurer aujourd'hui, ne le cèdera aux précédents ni par l'abondance, ni par la qualité des études qu'il aura provoquées. Il m'a suffi, pour en être sûr, de parcourir la liste des communications annoncées. Cette liste montre avec évidence que vous avez su en effet, comme l'exigent les conditions présentes du travail scientifique, attirer et grouper toutes

les compétences, sans distinction de services, d'origine ou de catégorie. Vous réalisez vraiment le rassemblement des forces agissantes qui est, dans tous les domaines, la condition du succès.

« Un second trait qu'il me plaît de souligner dans cette manifestation, parce qu'il répond bien à la situation actuelle du Maroc et aux nécessités du moment, c'est le choix heureux de l'objet proposé à vos travaux. S'il accueille les spéculations les plus désintéressées, il appelle surtout les études qui nous permettent de hâter la mise en pleine valeur d'un Maroc, dont nous voulons nous efforcer de faire dans toutes ses parties, un « Maroc utile ».

« Notre Institut des Hautes-Etudes Marocaines apparaît ainsi, à la lumière de vos Congrès, comme une Maison non seulement savante, mais vivante, largement ouverte aux suggestions et aux collaborations, constamment attentive aux besoins économiques, préoccupée sans cesse de renouveler la preuve que la connaissance précise est la condition de l'action féconde.

« Messieurs,

« Je déclare ouvert votre IXe Congrès, et je donne la parole à M. Challot, Inspecteur des Eaux et Forêts, pour la communication qu'il veut bien nous présenter, sur « La Forêt et la Montagne Marocaine ».

M. Challot donne lecture de sa communication sur « La Forêt et la Montagne marocaine » dont on trouvera le texte intégral dans *Hespéris*, 1938. 2e-3e trimestres.

SÉANCES DES SECTIONS

Une centaine de communications avaient été annoncées et furent effectivement présentées. Elles intéressaient les treize sections du Congrès.

Pour faciliter la discussion et permettre aux nombreux assistants d'entendre les communications de leur choix, les sections furent groupées en quatre séries :

Série A : *Sciences mathématiques, physiques et naturelles.*

Président, M. Emberger, professeur de botanique à l'Université de Clermont-Ferrand.

Série B : *Linguistique, sociologie et droit coutumier.*

Président, M. Maunier, professeur à la Faculté de droit de Paris.

Série C : *Histoire et ethnographie.*

Président, M. Terrasse, professeur titulaire à l'Institut des Hautes-Etudes, correspondant de l'Institut de France.

Série D : *Hygiène et économie.*

Président, M. Joleaud, professeur de paléontologie à la Faculté des Sciences de Paris.

Toutes les Sections ont tenu leurs réunions au Foyer scolaire. Chaque communication fut suivie d'une discussion dont la courtoise vivacité témoignait de l'intérêt apporté par tous au problème traité. C'est pourquoi deux longues séances furent tout juste suffisantes pour épuiser le programme des diverses sections.

Elles eurent lieu le 14 mai, de 9 heures à midi, et de 14 h. 30 à 18 h. 30.

Section I

CARTOGRAPHIE

Secrétaire : Capitaine Th.-J. Delaye, chef de la Section de Phototopographie du Service Géographique du Maroc.

Communications présentées

Capitaine Jahan. — La Géodésie et la montagne marocaine.

Capitaine Clos-Arceduc. — Géodésie de reconnaissance et photographies terrestres dans le Bani et l'Ouarkziz.
Résumé ci-après I.

Capitaine Th.-J. Delaye. — La carte du massif du Toubkal au 1/20.000e.
Texte intégral dans *Hespéris* 1938, 2e-3e trimestres.

Rapport du Secrétaire de la Section.
Voir ci-après II.

I

Géodésie de reconnaissance et photographies terrestres dans le Bani et l'Ouarkziz

La région des Confins du Dra, où de nombreux postes sont installés depuis 1934 de Goulimine à la bordure Sud du Bani, a posé au Service Géographique du Maroc le problème suivant : obtenir en un temps très court (un mois environ sur le terrain) la carte d'un pays où l'on possède d'assez nombreuses photos obliques de valeur inégale, avec peu de personnel et une mise en place des chaînes suffisante pour qu'il n'y ait pas lieu de retoucher ensuite la carte autrement qu'en fouillant davantage les détails.

Les zones faites ont été, la première fois, pour deux opérateurs (un géodésien, un topographe) environ 10.000 kilomètres carrés ; la deuxième fois, pour un opérateur, 8.000 kilomètres carrés.

La solution a été demandée à la photographie terrestre, qui permet au géodésien lui-même de rapporter, en un temps très bref (15 minutes de travail supplémentaire par station) des tours d'horizon photographiques permettant ensuite la mise en place de points complémentaires. Ceci est rendu possible et d'ailleurs nécessaire par la structure des montagnes des Confins, Bani et Ouarkziz, où la structure du terrain perd toute sa signification, généralement simple (anticlinaux

et synclinaux très bien dégagés) dès l'instant qu'une erreur de mise en place même faible brise les alignements.

L'impossibilité de recharger des châssis dans le bled, et de transporter avec deux ou trois goumiers, outre le théodolite, un phototachéomètre 13 × 18 et ses châssis, m'a conduit à l'étude d'un matériel nouveau, utilisant la pellicule 6,1/2 × 11 du commerce. Je résume les caractéristiques de la solution :

Matériel optique : Kodak F 16.3—F=126, champ horizontal 52 g. 40.

Matériel sensible : Pellicule panchro 6.1/2 × 11 (Panchro éclair Guillemot, 8 poses).

Ecran : Jaune foncé, voisin de G 15 Wratten.

Support : Vis calantes et plateau horizontal d'un théodolite Jobin ou d'un tachéomètre Brosset ancien. Précision des mesures d'angle : l'erreur maxima.

Origines de prise de vue :	0,	50 g,	100 g,	150 g,	200 g,	250 g,	300 g,	350 g
Numérotage de la pellicule :	1	2	3	4	5	6	7	8

On voit que cette solution a permis un stockage commode des tours d'horizon, grâce à la pellicule 8 vues (une bobine = un tour d'horizon). Ceci a évité des erreurs.

La mise au point des appareils et l'ajustage des supports ont été effectués dans les ateliers de précision du Service Topographique Chérifien à Rabat, M. le Colonel Boullier ayant autorisé le Service Géographique du Maroc à y faire exécuter les pièces nécessaires.

Exploitation : Faite sur agrandissement coefficient 2 (13 × 22 à peu près), les méthodes, pour la mesure des focales fictives résultantes et la lecture directe des angles sur les agrandissements, ont été mises au point avant le départ de la première mission (Janvier 1936). L'expérience n'a pas encore conduit à les modifier.

Rendement : Dans la mission Bani-Ouarkziz, un seul opérateur, géodésien, a pu ramener avec 40 tours d'horizon photo, de quoi mettre en place tout le terrain entre Assa, Fask, Tarjicht, Foum el Hassane et l'Ouarkziz, soit environ 7.000 kilomètres carrés, permettant par la mise en place de points complémentaires l'utilisation de nombreuses photos d'avion sans cela incertaines en grandeur et position.

Précision : L'écart moyen des visées sur un point à 20 kilomètres de la station est de 20 minutes en direction, et de 10 minutes en hauteur. Ce résultat établi par les calculs de la mission Goulimine-Embouchure du Dra-Torkoz, lève toutes les objections théoriques faites à l'emploi de la pellicule pour des opérations précises.

C'est ainsi que, si la photographie a pu rendre à la connaissance de la montagne marocaine quelques services, les montagnes du Bani les lui ont bien rendus en lui offrant un champ d'expériences fort intéressant, au triple titre des méthodes de calcul, du matériel sensible et des écrans pour prise de vues.

II

Rapport du Secrétaire de la Section

La combinaison de la géodésie, de la topographie et de la technique cartographique a une portée sociale telle qu'elle agit profondément jusque sur la psychologie des foules et des individus qui sont accoutumés à user de la carte.

Celle-ci a été, au Maroc, non seulement l'auxiliaire indispensable de la conquête et de la pacification du pays, mais encore le guide fondamental de sa prospection scientifique, de son équipement technique, de son développement économique, la condition des progrès essentiels de l'Administration française.

Le visage de la montagne marocaine, que se sont appliqués à dessiner nos chercheurs de toutes disciplines, au cours des assises de ce Congrès, n'a pu être sincère que parce que d'abord on avait patiemment établi la carte de ces régions montagneuses ; leurs recherches, leurs découvertes, aussi bien que les études hydrologiques, géologiques, géographiques, météorologiques, biologiques, sociologiques, ethnographiques et linguistiques auxquelles ils se sont livrés, n'ont pu être entreprises et poursuivies que parce que, par un prodigieux réseau de rayons lumineux, un admirable assemblage de calculs et la mise en œuvre de dons artistiques exceptionnels, le Service Géographique de l'Armée a su élaborer la carte d'ensemble de ce pays.

Grâce à la photographie aérienne, il a pu, avant même que nous n'y pénétrions, donner de la montagne marocaine une carte topographique permettant àl a France de montrer une fois de plus la voie aux autres nations et de continuer encore à être initiatrice en géodésie comme en topographie.

***

En *Géodésie*, il revenait au Capitaine Jahan, Chef de la Section de Géodésie du Service Géographique du Maroc, de présenter les caractères de la description géométrique du Maroc et de relater les grandes étapes de la pénétration géodésique de la montagne marocaine.

Après avoir exposé les raisons qui ont motivé, au Maroc, la réalisation d'une triangulation géodésique de reconnaissance susceptible de satisfaire en temps utile à de nombreux besoins, et précédant l'établissement d'un réseau de géodésie régulière et définitive, dont l'exécution si elle est très utile n'en reste pas moins longue et coûteuse, le Capitaine Jahan a montré les géodésiens suivant nos colonnes et intersectant de loin certains sommets de l'Atlas.

Ce n'est qu'en 1925 que la haute montagne devait être franchement abordée

et le grand Atlas franchi pour la première fois au Sud de Marrakech. Depuis, la plupart des plus hauts sommets ont été stationnés, le réseau géodésique de reconnaissance s'est étendu, peu à peu, à l'ensemble de la montagne marocaine, permettant ainsi la mise en place de tous les levés exécutés au sol, comme des restitutions phototopographiques aériennes, bases de la rédaction de la Carte de Reconnaissance du Maroc.

Dans le but de permettre l'établissement de la carte définitive et de fournir aux Services civils du Protectorat les bases très précises qui leur sont indispensables, le Service Géographique de l'Armée poursuit, depuis 1920, une triangulation régulière qui, après s'être étendue aux régions les plus développées au point de vue économique, va s'étendre progressivement vers le Sud. La méridienne de Marrakech, dont le Toubkal constitue un des sommets, franchit déjà l'Atlas et atteint le Siroua, tandis que d'autres chaînes en cours d'exécution vont bientôt la compléter et couvrir complètement toute la montagne marocaine.

Les travaux de géodésie de reconnaissance se poursuivent vers les Confins sahariens du Maroc, tandis qu'un certain nombre de lacunes reste encore à combler.



Pour les régions plus arides, comprenant les montagnes du Bani et de l'Ouarkziz, qui, jusqu'à 1934, n'avaient été vues qu'en avion dans leur partie ouest, la nécessité d'une mise en place exacte dans le minimum de temps a conduit le Capitaine Clos-Arceduc à l'étude d'un matériel de phototopographie très léger, comportant l'emploi de la pellicule. Sa communication expose les raisons de cette étude et les résultats obtenus avec ce matériel, dont la mise au point a pu être faite au Maroc même, dans les ateliers du Service Topographique Chérifien.



En *Topographie*, le Capitaine Delaye, Chef de la Section de Phototopographie du Service Géographique du Maroc, devait présenter la carte au 20.000e du Massif du Toubkal dont l'exécution avait été demandée à l'issue de la réunion préparatoire du Congrès, à Pâques 1936.

Le système montagneux Toubkal-Ouanoukrim, situé dans le Massif Central du Haut Atlas, fut choisi pour une première réalisation de la carte d'ensemble projetée. Ce choix avait l'avantage de satisfaire à l'intérêt d'avoir une cartographie suffisamment détaillée d'une région dont le Protectorat projette de faire un « Parc national » de haute altitude, et à la nécessité de dresser un document cartographique susceptible de servir de base à l'étude détaillée de géographie physique et de géologie dynamique entreprise dans ce massif.

Cette zone, la plus élevée de l'Afrique du Nord, constitue, par ailleurs, un champ d'étude unique des phénomènes de haute montagne concernant : la pluviométrie, l'enneigement, la température.

Les levés de la carte du Toubka` au 20.000^{e}, confiés au Service Géographique du Maroc et réalisés, du 22 juillet au 19 septembre 1937, par trois de ses opérateurs (Capitaines Delaye et Greuling, Adjudant Sidoroff), ont été appuyés sur un « canevas d'ensemble » comprenant : 11 points géodésiques, 211 points de triangulation complémentaire, 1221 points constitués par des objets naturels bien nets ou construits au cours des opérations de levé, rattachés directement aux points géodésiques ou de triangulation complémentaire par relèvement ou intersection.

Le terrain a été représenté à l'aide de courbes de niveau à l'équidistance de 10 mètres, interpolées entre les points de ce canevas. Dans leur tracé, les opérateurs se sont appliqués à faire ressortir les continuités et les discontinuités des caractères plastiques du sol, si divers et si particuliers en haute montagne, tels que les vallées en auge, les cônes d'éboulis, les coulées de pierres nivalles.

Pour la représentation des massifs rocheux, si importants dans le Massif Central du Haut Atlas, on s'est inspiré des principes suivants : le rocher est traité par une mise à l'effet obtenue par des hachures tantôt parallèles, tantôt perpendiculaires aux courbes, en jouant de la longueur et de l'écartement des hachures, de la longueur pour donner une idée de la structure de la face rocheuse, de l'écartement pour faire varier son éclairement dans l'hypothèse de l'éclairage oblique.

Dans les grands escarpements, l'effet de verticalité est renforcé par l'addition au hachuré horizontal de quelques traits perpendiculaires ou même par l'emploi exclusif d'un hachuré vertical. Celui-ci, en effet, semble particulièrement bien s'adapter au faciès heurté et déchiqueté des massifs rocheux de la zone axiale primaire, composée d'andésites et de rhyolithes, du Haut Atlas de Marrakech.

Afin d'obtenir entre les parties traitées par des opérateurs différents toute l'homogénéité possible, on a confié à l'un d'eux, le Capitaine Delaye, Chef de la Brigade des levés, qui jadis avait été chargé, au Service Géographique de l'Armée en France, d'une étude de la représentation des massifs rocheux des Alpes, la rédaction d'ensemble des formes du sol et du rocher de la carte du Toubkal.

Cette première carte à grande échelle entreprise en haute montagne nord-africaine, dont la rédaction s'étend sur 214 kmq. 960 de terrain montagneux et très accidenté, donne une idée d'ensemble de la région représentée et, dans le détail, le moyen de s'orienter sans erreur, de situer sa propre position et celle des points intéressants avec certitude, de suivre un itinéraire d'ascension dans un massif rocheux.

Sa réalisation marque une étape nouvelle dans notre prise de position chaque jour plus minutieuse et intime de la montagne marocaine jadis pacifiée par nos troupes.

Il convient d'ajouter qu'un grand nombre de photographies terrestres exécutées par les opérateurs au cours des travaux de levé et d'excellents croquis pers-

pectifs dûs au Capitaine Th. J. Delaye, illustrent cette communication et a remarquable présentation que le Service Géographique du Maroc a fait au Congrès de sa carte du Massif du Toubkal au 20.000e.



En *Cartographie,* un certain nombre de cartes d'ensemble à grande et petite échelles, de différents systèmes montagneux du Maroc, ont fait l'objet d'une importante Exposition cartographique.

Parmi les documents présentés, il convient de signaler tout particulièrement les assemblages au 100.000e et au 200.000e du Massif du Haut Atlas oriental, de l'Anti-Atlas et la nouvelle carte géologique du Maroc au 1/500.000e, publiée par le Service Géographique. Des schémas donnant l'état des géodésies de reconnaissance et régulière du Maroc, une série de planches exposant la technique des opérations de rédaction de la carte de reconnaissance en région montagneuse à l'aide de la phototopographie aérienne, complètent cette documentation.

Section II

GÉOLOGIE ET MORPHOLOGIE

Secrétaires : MM. J. Marçais, Chef du Service Géologique de l'Institut Scientifique Chérifien ; Dresch, professeur agrégé au Lycée Gouraud.

Communications présentées

J. Marçais et M. Gautier. — Rapports tectoniques et paléogéographiques entre le Nord de la province d'Oranie et le Rif oriental.

Daguin. — Aperçu géologique sur le Prérif occidental.
Texte intégral dans *Hespéris,* 1938, 2e-3e trimestres.

Dr Russo. — Le massif des Beni Snassen.

. ondon et Yovanovitch. — Montagnes anciennes, plaines d'aujourd'hui.
Résumé ci-après I.

Dresch. — Présentation d'un croquis structural du massif central du Grand Atlas : Caractères généraux de l'évolution du relief.
Résumé ci-après II.

I

Montagnes disparues, plaines d'aujourd'hui

C'est une erreur de présenter la Meseta marocaine, la zone atlasique et le Bouclier saharien comme trois unités tectoniques distinctes. La partie occidentale de la Meseta marocaine était constituée par une pointe avancée du Bouclier saharien vers le nord-ouest et formait une très ancienne chaîne de montagne d'orientation générale nord-sud.

Les vestiges de cette chaîne dessinent encore de faibles reliefs émergeant audessus des surfaces tabulaires étendues entre Casablanca et le pied de l'Atlas. Si l'on imagine ces reliefs, entre Sidi el Aïdi et Mechra ben Abbou, débarrassés de leur couverture post-primaire, on constate que le socle n'a pas été plané, car il présente des écarts d'altitude de l'ordre de 200 mètres. Il en est de même pour tout le pays compris entre Bou Laouane et Chichaoua. Le Lakhdar, les Skhour, le Chouikrane, l'Irhoud forment une chaîne complète qui évoque le modelé rigide et la silhouette austère du Jebel Bani.

Cette arête de quartzites du Landeïlo, désespérément rectiligne et monoclinale, qui traverse de part en part la Chaouïa, le Rehamna, le Jebilet, et le Grand Atlas lui-même, dans le Tichka, mériterait donc à plus d'un titre le nom du « Bani du Nord ».

II

Présentation d'un croquis structural du massif central du Grand Atlas
Caractères généraux de l'évolution du relief

Le matériel de la chaîne hercynienne se compose de granites et de séries sédimentaires. Les détails de la tectonique hercynienne peuvent être précisés, surtout à l'Ouest du Nfis. Mise en place d'un massif granitique posthercynien. Aux plissements hercyniens succède une longue période d'érosion qui aboutit à la formation d'une surface d'érosion antépermotriasique inachevée, puis, après une période de mouvements du sol, continue depuis le Lias jusqu'au Jurassique, à la formation d'une plaine d'érosion antécrétacée, fossilisée sous le Crétacé et l'Eocène qui ont dû recouvrir entièrement la chaîne actuelle. Dès la fin du Crétacé commencent les plissements atlasiques, parmi lesquels on peut distinguer plusieurs phases: antéoligomiocène, antépliocène, pliocène, séparées par des périodes d'érosion dont on

peut préciser l'importance. La tectonique atlasique, particulièrement violente pendant la période antépliocène, est caractérisée par des failles ou flexures. Elles sont peu nombreuses, mais à fort rejet, à l'Ouest du Nfis ; elles sont compliquées et de directions orthogonales dans la région du Nfis, entre les deux massifs granitiques ; elles sont particulièrement serrées dans le massif éruptif, à l'Est du Nfis.

Section III

MÉTÉOROLOGIE

Secrétaire : M. le Lieutenant de vaisseau Roux, chef du Service Météorologique de l'Institut Scientifique Chérifien.

Communications présentées

MM. Debrach et Bidault. — Etat de nos connaissances sur le climat de la Montagne marocaine.
Texte intégral dans *Hespéris*, 1938, 2e-3e trimestres.

Section IV

HYDROGÉOLOGIE

Secrétaire : M. le Dr Russo, Président du Comité des Eaux souterraines.

Communications présentées

Besson. — La couverture forestière et le régime du Sebou.

Dr Russo. — Les grottes du Chiker.
Résumé ci-après I.

Rapport du Secrétaire de la Section.
Ci-après II.

I

Les grottes du Chiker

Le Chiker est une dépression fermée située dans les montagnes au Sud de Taza, donc dans la partie septentrionale du Moyen Atlas. Cette dépression a déjà été décrite par le même auteur en 1935 et 1936 dans des études d'ordre hydrogéologique et géographique publiées dans *La Géographie* et les C. R. du « Congrès des Mines et de Métallurgie ». Aujourd'hui, il est question uniquement des grottes et cavernes qui, au-dessous de cette dépression, sinuent dans des assises liasiques plissées et fracturées, et qu'accompagnent des terrains triasiques sur un substratum général primaire. Le pays est coupé de failles dont l'auteur décrit celles qui intéressent le voisinage des grottes. Elles sont sensiblement orientées NE-SW, comme les plis généraux du pays. De ceux-ci, le plus important, dont le flanc oriental est redressé à la verticale, intéresse directement les grottes. C'est, en effet, sur les assises écartées les unes des autres en un mouvement baillant sur les joints et sur les diaclases unissant ces joints, que se sont développées les chambres et les couloirs des grottes. On y doit distinguer trois galeries, l'une dite galerie d'accès, orientée à peu près SE-NW, et deux galeries longitudinales mises bout à bout et orientées NE-SW. De l'entrée de la galerie d'accès à la partie basse de la galerie principale, par où se fait la sortie du cours d'eau qui chemine dans les grottes, il y a une différence de niveau de 96 m. La descente générale se fait du SW vers le NE. Des paliers successifs séparés par des dénivellations rapides conduisent de la galerie d'accès à la sortie des eaux Les couloirs semblent en rapport avec le gouffre de Frihatou situé dans la montagne sur l'axe du pli principal du pays, axe que touchent aussi les grottes. Des mesures très détaillées d'altitude, recueillies par M. Groubé, sont données sur tout le parcours des galeries. Il a été observé une déviation de la boussole assez forte au voisinage de ce pli très aigu.

Il est souhaitable que des recherches détaillées de même ordre soient entreprises dans tout le Moyen Atlas où abondent les grottes, cavernes et rivières souterraines. Le texte complet de la communication est publié dans *La Géographie*, 1937.

II

Rapport du Secrétaire de la Section

La section d'Hydrogéologie a présenté deux travaux, l'un de M. Besson, Inspecteur des Eaux et Forêts, l'autre du Dr Russo.

Le premier de ces travaux est une étude sur les rapports entre les conditions présentées par les parties du bassin du Sebou boisées et non boisées, en ce qui concerne la perméabilité et le ruissellement.

Des graphiques montrent de façon détaillée comment, dans le bassin supérieur, calcaire et fissuré mais en même temps très boisé, il y a peu d'écarts entre les maxima et les minima de crues, et comment, au contraire, dans les pays où coulent l'Ouergha et l'Innaouen, au terrain argileux et marneux avec de place en place des calcaires, il y a une différence très nette de rapidité de ruissellement dans les portions qui sont dépourvues d'arbres. En revanche, les parties riches en forêts montrent un retard dans le ruissellement qui se manifeste par le retard des crues des oueds.

Le travail du Dr Russo est une étude des grottes du Chiker au point de vue de leur constitution de détail de leur position par rapport aux axes tectoniques de la région où elles se trouvent et de leur situation par rapport aux diaclases et glissements qui leur ont donné naissance et par où les eaux pénètrent à leur intérieur.

Il fait voir que les galeries qui ferment ces grottes sont orientées parallèlement aux axes tectoniques du pays ou orthogonalement à eux. Les parties parallèles aux axes sont nées des diaclases ayant fait bailler les assises redressées à la verticale et ayant laissé s'établir entre elles, sur les joints, de vastes chambres. Les parties perpendiculaires aux axes sont des diaclases plus ou moins élargies par le cheminement des eaux. L'auteur donne des coupes détaillées et cotées avec étude des pentes et paliers successifs des grottes, et il montre le rôle du Primaire, du Trias et du Jurassique dans la formation de celles-ci.

Section V

BIOGÉOGRAPHIE

Secrétaire : M. L. Emberger, Professeur de Botanique à l'Université de Clermont-Ferrand.

Communications présentées

Emberger. — La notion d'étages de végétation et la montagne marocaine.

Joleaud. — Etudes de géographie zoologique sur la Berbérie : les Truites.
Texte intégral dans *Hespéris*, 1938, 2e-3e trimestres.

Plateau. — Reconnaissance forestière dans le bassin de la Teçaout.

Soulouniac. — Les forêts dans le Rif occidental.

Miège. — Action biologique de la montagne au Maroc.
Texte intégral dans *Hespéris*, 1938, 2e-3e trimestres.

De Lépiney. — Etat de nos connaissances sur la faune des plus hautes montagnes marocaines.

Mimeur. — Contribution à l'étude de l'entomologie de la montagne marocaine.

Werner. — Essai d'une synthèse phytogéographique des cryptogames de la montagne marocaine.
Résumé ci-après.

Synthèse phytogéographique des Cryptogames de la montagne marocaine

En tentant d'incorporer les Cryptogames marocains, Bryophytes et Lichens, les seuls persistants durant toute l'année et subissant de ce fait entièrement l'influence du climat, dans l'ensemble du tableau phytogéographique méditerranéen selon Emberger, M. Werner a obtenu les résultats suivants :

1. Chaque étage de végétation possède des espèces cryptogamiques propres qui contribuent à le caractériser.

2. Cette végétation méditerranéenne est masquée par une flore étrangère, le plus souvent originaire des pays tempérés et froids. Les espèces étrangères existent

en majorité dans l'étage subhumide et elles se rencontrent dans le Rif, le Moyen-Atlas et en partie dans le Grand-Atlas ; elles gagnent en altitude au fur et à mesure que la sécheresse augmente vers le Sud du Maroc, afin d'y retrouver les conditions nécessaires. En plaine, elles restent localisées à des endroits bien définis, favorisés par les vents humides et les brouillards, tels les forêts de chêne-liège et les vallons des ruisseaux entre Rabat et Casablanca. En haute montagne, les espèces étrangères sont celles des régions subarctiques, arctiques et arctique-alpines.

3. A cet ensemble s'ajoutent des espèces océaniques et cosmopolites qui obéissent au Maroc aux mêmes lois que les espèces des pays tempérés, soit qu'elles ne descendent pas au-dessous d'une certaine altitude, soit qu'elles recherchent à travers tous les étages de végétations les conditions les plus favorables en s'élevant progressivement vers le Sud-Marocain jusqu'en haute montagne. Les océaniques, en particulier, choisissent toujours les emplacements les premiers touchés par les vents humides et elles se rassemblent souvent dans des centres exposés, tels les Béni-Hosmar (Rif), les monts Zaïans, les régions de Sefrou et d'Ifrane (Moyen-Atlas) et de Demnat (Grand-Atlas).

Section VI

LINGUISTIQUE

Secrétaires : MM. G.-S. Colin, Professeur à l'Ecole des Langues Orientales ; A. Roux, Directeur du Collège musulman de Rabat.

Communications présentées

Colin. — Caractéristiques des parlers arabes montagnards.

Roux. — Résultats d'une enquête sur les termes de la nomenclature géographique et les toponymes dans la montagne marocaine.

Renisio. — Textes berbères du Zerhoun.

Si Ahmed ben Kacem. — La montagne zaïane (en arabe).
Rapport des Secrétaires de la Section.
Ci-après.

Rapport des Secrétaires de la Section

Deux communications seulement ont été fournies sur la question de la progression de l'arabe dialectal dans la montagne berbérophone. Ce petit nombre n'est d'ailleurs pas pour surprendre : l'étude d'un tel sujet exigeant la connaissance préalable de l'arabe et du berbère et impliquant en outre des enquêtes délicates auprès de sujets peu sensibles aux choses de la linguistique.

I. — M. Moha ou Lhoussayne, de Tounfite, a répondu très consciencieusement au questionnaire publié. Il s'agit d'une région presque purement berbérophone ; quelques étrangers de passage parlent seuls l'arabe : chanteurs ambulants, ouvriers saisonniers, tolba, prostituées. De vieux artisans venus du Sud (forgerons, tanneurs, savetiers) connaissent encore l'arabe, mais leurs enfants l'ignorent. Les arabophones obligés de vivre dans le pays (mokhaznis, marabouts, etc.) doivent apprendre l'arabe.

II. — M. Corjon, instituteur à Amizmiz, étudie la pénétration de l'arabe chez les Guedmioua. Son étude est fine et très poussée, et il paraît avoit pénétré profondément la mentalité berbère. Les fractions des Guedmioua qui vivent sur le versant septentrional du Grand Atlas sont en contact avec les arabophones de la plaine ; si femmes et enfants sont demeurés exclusivement berbérophones, les hommes savent en général un peu d'arabe. Les Chorfa, les juifs et les tolba (en majorité, des Berbères du Sous) ne font pas tache dans la tribu et parlent berbère, à l'exception de nombreux juifs originaires de Marrakech et fixés à Amizmiz.

Ce qui est surtout à relever dans cette communication, c'est la notation précise d'un antagonisme assez vif entre Arabes et Berbères, ceux-ci méprisant profondément ceux-là pour plusieurs raisons : les Arabes sont tyranniques, braillards et ont un « troupeau de femmes » (polygamie) ; par ailleurs, les Guedmioua nous sont montrés comme profondément attachés à leur pays, à leurs usages, à leurs institutions et à leur langue ; l'auteur y voit — non sans raison — le résultat de l'action des femmes, action conservatrice qui modèle les enfants. L'auteur donne ensuite une liste, malheureusement trop courte, des emprunts arabes en berbère local et quelques précieux exemples de phrases « commerciales » où l'on voit des membres de phrases arabes s'introduire dans un texte berbère.

Section VII

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE PRÉISLAMIQUES

Secrétaire : M. Chatelain, Inspecteur chef du Service des Antiquités.

Communications présentées

Antoine. — La préhistoire dans le Moyen et Grand Atlas et le rôle ethnique de ce dernier.
Résumé ci-après I.

Chatelain. — Un poste romain dans la montagne (Anoceur).
Résumé ci-après II.

Dr Herber et Dr David. — La pourpre de Gétulie.
Texte publié dans *Hespéris*, 1938, 1er trimestre.

Rühlmann. — Enceintes préhistoriques marocaines.
Résumé ci-après III.

Thouvenot. — Pline l'Ancien et la montagne marocaine.
Résumé ci-après IV.

I

La préhistoire dans le Moyen et le Grand Atlas et le role ethnique de ce dernier

M. Antoine passe en revue les quelques stations préhistoriques connues de ces deux chaînes de montagnes. Il insiste ensuite sur la dissemblance qui existe entre les industries des deux versants du Grand-Atlas : au Sud, le faciès saharien ; au Nord, le faciès nord-africain. A l'époque paléolithique, la montagne formant un véritable écran ethnique, vivaient et évoluaient de part et d'autre de cette barrière naturelle des civilisations indépendantes et certainement beaucoup plus dissemblables que les quelques pierres taillées parvenues jusqu'à

nous ne nous permettent de l'imaginer. Est-ce l'altitude de la montagne qui constitue le principal facteur de cet isolement ? L'auteur ne le croit pas, mais pour résoudre le problème qui se pose, il laisse la parole aux géographes, ou plutôt aux paléographes.

II

Un poste romain dans la montagne (Anoceur)

Après avoir rappelé les principaux textes des historiens et des géographes anciens consacrés à la montagne en général, l'auteur commente d'abord le passage de Salluste (guerre de Jugurtha, chap. 92) relatif à une forteresse voisine de la Moulouïa. Il évoque ensuite le poste de l'Aoudour et l'étude qu'en a fait pendant la guerre du Rif le capitaine Tisseyre. Il décrit enfin le poste des Aït Khalifa, découvert par le Général de Ganay près d'Anoceur et de la Fontaine des idoles (l'Aïn asnam de Léon l'Africain) : un *castrum* dans l'enceinte duquel furent exhumées cinq inscriptions, dont celle d'une flaminique de la province, Germanilla, originaire de Volubilis.

Il insiste sur l'altitude de ce poste (1.275 m.) et sur l'anomalie que présente celui-ci par rapport aux autres postes romains du Maroc, d'ordinaire établis sur une éminence qui domine la plaine ou le lit d'un oued, abrités par la montagne, mais non installés dans la montagne.

Il y voit, à l'origine, un gîte d'étapes des expéditions de Suetonius Paulinus, de Valerius Severius ou d'Hosidius Geta, dans un endroit que les Romains n'ont pas eu la liberté de choisir, mais qu'imposaient les circonstances, et, par la suite, un poste placé soit sur le *limes*, soit plutôt en antenne du *limes*, comme Messaad dans le Sud algérois.

Il conclut que, les rares fois où les Romains se sont installés dans la montagne, ce fut toujours sous la pression des circonstances, avec l'appréhension de gens de guerre pour qui les surprises de la montagne constituaient un danger permanent.

III

Enceintes préhistoriques marocaines

Dans sa communication, M. Rühlmann décrit trois camps retranchés découverts par lui dans la région de l'oued Beth (Maroc central).

L'un est situé sur un escarpement imposant qui surplombe le Beth sur sa rive gauche, juste au-dessus du pont qui livre passage à la route de Rabat à Meknès. Un ouvrage défensif sensiblement analogue existe au Nord-Est de ce dernier, mais

sur la rive droite du cours d'eau. Dénommé par les indigènes « El Dchîra », il est placé au sommet d'une colline assez élevée. Un troisième retranchement enfin se trouve au Nord des deux *oppida* précédemment mentionnés. Ses murailles contournent le plateau d'une butte connue dans la région sous le nom de « Hālabādu ».

Le système stratégique de ces retranchements réside, abstraction faite de leur protection naturelle, dans une levée de terre fermant le terrain dans le sens de la largeur du côté du front d'attaque Sur les différents flancs, cette rampe transversale est renforcée, là où l'exige la disposition du terrain, par des murailles en pierres sèches. Ces *oppida* correspondent donc, dans l'ensemble, au type dit « à éperon barré ». Mais, tandis que les refuges de l'oued Beth et de « Dchîra » sont précédés d'un réduit — couvrant à la fois et le rempart et le camp abrité derrière lui — celui de « Hālabādu » est dépourvu de cet ouvrage avancé. Cet *oppidum* occupe en effet tout le sommet de la hauteur qu'il couronne, et le rempart (levée de terre) a été élevé à la limite extrême du plateau.

La destination évidente de ces retranchements était de protéger temporairement, en cas d'attaque ou d'incursion ennemie, tout un clan, avec ce qu'il avait de plus précieux : ses troupeaux et ses récoltes. Par leur conception stratégique — à éperon barré — ces refuges se classent d'emblée parmi les fortifications primitives. C'est ici que se pose la question des origines de ces *oppida*. Pour celui de l'oued Beth, les éléments archéologiques rencontrés sur les lieux appartiennent exclusivement à l'époque néolithique. Aussi l'âge néolithique de ce camp semble-t-il hors de doute. Quant aux deux autres, bien que les trouvailles ne permettent pas une conclusion aussi formelle, leur attribution à la même époque paraît des plus vraisemblables.

Cette assertion se trouve singulièrement renforcée quand on sait qu'aucun de ces refuges n'a fourni des vestiges matériels postérieurs à l'époque néolithique. L'auteur croit donc pouvoir voir dans les Néolithiques, agriculteurs et sédentaires, les constructeurs de ces trois refuges.

IV

La connaissance de l'Atlas marocain chez Pline l'Ancien

L'Atlas tient une grande place dans la description que nous donne Pline de la province de Mauritanie Tingitane, au livre V de son Histoire Naturelle. Cette haute montagne, aux cimes souvent neigeuses en plein été, avait vivement frappé les Anciens. Malheureusement, Pline ne l'a pas connue directement. Il la décrit d'après des auteurs anciens qu'il a parfois utilisés de seconde main seulement, ou des récits contemporains.

La première partie de sa description recueille les légendes qui avaient cours sur l'Atlas, séjour des Aegypans et des Satyres : c'est la mythologie de la chaîne. Il englobe dans le même scepticisme le périple d'Hannon, ce qui ne laisse pas de nous surprendre.

Dans la seconde partie, il essaye de situer l'Atlas dans la province. Il y arrive à peu près correctement, en combinant les données de Polybe et celles de la carte d'Agrippa. L'historien Polybe avait en effet été chargé par Scipion Emilien de reconnaître la côte d'Afrique et paraît avoir poussé jusqu'au cap Bojador. Les renseignements que nous donne Pline d'après son livre, malheureusement perdu, sont difficiles à interpréter, car les copistes se sont embrouillés en transcrivant les distances, mais ils sont exacts en gros. On voit pour la première fois apparaître l'erreur que l'Atlas est orienté nord-sud, et non pas est-ouest.

Enfin la troisième classe de documents qu'a consultés Pline sont les témoignages contemporains. Le roi Juba lui a donné sa description de l'Euphorbe que son médecin avait découverte dans l'Atlas, et aussi la croyance erronée que les sources du Nil se trouvent dans l'Atlas. Les gouverneurs de la nouvelle province romaine avaient répandu aussi de multiples récits ; Pline se refuse a admettre en bloc leur véracité. Le seul à qui il accorde confiance est Suetonius Paulinus qui, lancé à la poursuite des nomades en partant de la Basse Moulouya, avait en effet dépassé le Djebel Ayachi et atteint le désert.

Ces passages nous permettent de saisir sur le vif le procédé de travail de Pline l'Ancien. Son livre est un recueil de fiches classées du moins sérieux au plus sérieux, commentées avec une critique souvent insuffisante. Mais il nous donne un bon résumé de la connaissance de l'Atlas à l'époque romaine. Il n'est à reprendre que sur deux points : la fausse orientation de la chaîne et la fausse origine du Nil.

Section VIII

HISTOIRE

Secrétaire : M. R. Ricard, Directeur d'études à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines.

Communications présentées

P. de Cénival. — La politique portugaise dans le Maroc méridional et les émirs hintata de Marrakech.
Texte publié dans *Hespéris*, 1937, 3e trimestre.

R. Ricard. — Une description du Habt en 1648.
Texte publié dans *Hespéris*, 1937, 3e trimestre.

G.-S. Colin. — 1. Une nomenclature inédite des tribus du Maroc septentrional au XVIIe siècle. — 2. L'origine arabe des grands mouvements de populations dans le Maroc central.
Texte de la seconde communication publié dans *Hespéris*, 1938, 2e-3e trimestres.

Lange. — Une zaouïa montagnarde : Moulay bou Azza.

Berthier. — Histoire du Zerhoun.

Capitaine Lauric. — Le souvenir d'El Herri.

Capitaine Van Belle. — Du Nador à Targuist avec « la Marocaine ».

Section IX

ART ET ETHNOGRAPHIE

Secrétaires : MM. Terrasse et Le Cœur, Directeurs d'études à l'Institut des Hautes Etudes.

Communications présentées

Dr Herber. — Rites et légendes du Zerhoun.
Texte publié dans *Hespéris*, 1937, 3e trimestre.

Ben Yakhlef. — Moulay Idris, sanctuaire de la montagne.

Cochain. — 1. Les cheminées dites « sarrazines » dans le Zerhoun. — 2. Quelques aspects de la poterie dans le Zerhoun.

Dresch. — Les toits de chaume à double pente du Grand Atlas.
Résumé ci-après.

Lieutenant Manneville. — Un plafond berbère du Moyen Atlas.
Texte publié dans *Hespéris*, 1937, 3e trimestre.

H. Terrasse. — L'architecture de pisé et l'architecture de pierre sur le versant saharien du Grand Atlas.

Les toits de chaume a double pente du Grand Atlas

Les maisons du Grand Atlas sont couvertes de toits en terrasses. Les montagnards n'ignorent cependant pas le toit de chaume à double pente. Sur le versant Nord, on trouve trois exemples de toits de chaume recouvrant des marabouts (Ourika-Ait Mohand ou Moussa). Sur le versant Sud, chez les Ait Imedlaoun, des toits de chaume de millet recouvrent des greniers, petites chambres rectangulaires construites sur la terrasse des maisons. Quelques greniers ainsi construits se voient encore chez les Tigouga et les Ida ou Msattog.

Section X

SOCIOLOGIE

Secrétaire : M. le Capitaine Spillmann, de la Direction des Affaires Politiques.

Communications présentées

Capitaine Spillmann. — Observations sur l'organisation politique et sociale des tribus berbères.

Capitaine Kernadec. — Le commandement indigène des pays berbères marocains.

Lancre. — Statistique de la population dans la montagne marocaine.

Semach. — Les Juifs de la montagne marocaine.
Le texte sera publié dans la *Revue de Géographie marocaine*, 1938.

Kebir Mostafa Jabar. — Décadence des confréries religieuses musulmanes à Sefrou.

Si Lakhdar. — Hagiographie du Jebel Kandar.

Section XI

DROIT COUTUMIER

Secrétaires : MM. Bruno et Marcy, Directeurs d'études à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines.

Communications présentées

Capitaine Denat. — 1. Le contrat d'amhars. — 2. Coutume de l'enfant endormi. — 3. Dissolution du mariage. — 4. La coutume des Aït Haddidou.

Lieutenant Hubert. — La coutume des Aït Mhammed.

Capitaine Corniot. — La coutume d'Erfoud.

Lieutenant de Ligneville. — La coutume d'Alnif.

Interprète Lieutenant Evrard. — Le contrat d'amhars chez les Aït Ouaraïn.

Brun. — Le serment dans la coutume des Aït Ouaraïn.

De Butler. — Le serment en pays Bouhassoussen.

DARRÉ. — 1. Le contrat de rehen chez les Aït Youssi. — 2. Le serment de rehen chez les Aït Youssi.

SURDON. — Le droit public dans la montagne marocaine.

LOUBIGNAC. — L'irrigation, la rahnia et la prescription chez les Aït Boulmane (fraction des Aït Youssi).
Texte publié dans *Hespéris* 1938, 2e-3e trimestres.

MAUNIER. — Une méthode d'enquête de droit coutumier.

F. GUAY. — Note sur l'ancienne organisation des Igeruan.
Résumé ci-après I.

G. MARCY. — Les survivances juridiques de la parenté maternelle dans la coutume du Maroc central.
Résumé ci-après II.

H. BRUNO. — Le partage successoral dans les tribus du Dra, du Dadès et du Todgha.
Résumé ci-après III.

Rapport des Secrétaires de la Section.
Ci-après IV.

I

NOTE SUR L'ANCIENNE ORGANISATION DES IGERUAN

La tribu des Igeruan est située à l'Ouest de Meknès. Elle comporte cette particularité que, dans la tribu comme dans la fraction et la sous-fraction, les divisions se répartissent suivant deux « noçç ». Le « noçç » est un groupe intermittent qui résulte d'une alliance préétablie et incommutable. En cas de conflit, toutes les divisions d'un même « noçç » font bloc contre les autres divisions du même groupe permanent : tribu, fraction, sous-fraction ; de même qu'en cas de conflit, la filiation utérine fait oublier la filiation consanguine.

La division de chaque groupe permanent en deux « noçç » rappelle la division de la tribu exogamique en « phratries » et « clans ».

D'après leurs traditions, les Igeruan proviennent d'une tribu saharienne. Cette légende, de même que la division en « noçç », n'est pas particulière aux Igeruan. Elle se retrouve dans les Reḥamna, tribu arabophone réputée arabe, située au Nord de Marrakech. Dans cette tribu, on distingue les ɛrab et les ġerraba. Dans les ɛrab, les femmes portent le « ḫont », vêtement bleu du désert. Le mot « ɛrab » ne signifie pas « arabe », mais « originaire du désert ». D'après les ɛrab, les ġerraba proviendraient eux-mêmes du désert, mais ils l'auraient quitté plus tôt. Le mot « ġerraba » désigne, pour eux : ceux qui ont émigré à l'Occident.

II

Les survivances juridiques de la parenté maternelle dans la coutume du Maroc central

La famille étroite, le foyer berbère, est, au Maroc central, la structure actuelle essentiellement agnatique et patriarcale. Elle s'oppose à cet égard, au moins au premier abord, à la famille large, au « clan », en berbère *ighes*, qui constitue la dernière subdivision vraie du groupe social; le « clan » en effet, est à la fois agnatique et cognatique : il suppose une association de familles étroite, mais ne s'y réduit point, admettant au surplus des individus isolés intégrés au groupe en vertu des seules lois de la filiation ou de l'alliance par les femmes. Bien plus, si l'on compare avec les faits touaregs correspondants, on constate que le « clan » touareg est encore aujourd'hui purement utérin, et l'examen de la terminologie de la parenté montre qu'il devait en être jadis de même en Afrique du Nord. Effectivement, on observe, en y regardant de plus près, qu'il subsiste, même au Maroc central, en marge de la famille étroite agnatique et patriarcale, de très humbles vestiges juridiques du stade antérieur de la famille maternelle. L'auteur fait le compte de ceux de ces vestiges qui se peuvent relever dans le domaine des empêchements à mariage, du statut successoral (où les droits de la famille utérine apparaissent simplement refoulés, le cas échéant, dans l'hypothèse de la succession de l'homme, par les droits prioritaires de la famille agnatique), de l'assistance au serment judiciaire, de la filiation des enfants qui, dans certains types de mariages inférieurs encore usités au Maroc Central, s'indique uniquement par rapport à la mère — l'attribution de paternité ayant toujours au demeurant (et même dans les familles légitimes issues du mariage avec dot) un caractère secondaire qu ne résulte pas de la seule naissance. Conformément à la curieuse coutume dite de « l'enfant endormi », la mère veuve ou divorcée qui ne se trouve plus en puissance de mar conserve d'ailleurs, à ce dernier égard, un large droit personne d'option.

La conclusion de cette étude est que les Berbères, comme beaucoup d'autres peuples, ont connu jadis le type de la famille maternelle, et que tout se passe en fait comme si la famille utérine n'avait pas été détruite, mais simplement refoulée par la famille paternelle d'apparition plus récente.

III

Le partage successoral dans les tribus du Dra, du Dadès et du Todgha

M. H. Bruno résume les notes consignées au cours d'une enquête poursuivie, en partant de Warzazat, à Skourra, Kelaa des Mgouna, Boumalne et Tinghir.

Les indigènes de ces régions sont extrêmement attachés à leurs coutumes. Ainsi, à Skourra et à Kelaa des Mgouna, où des Cadis ont été nommés à la demande des populations pour remplacer les tribunaux coutumiers provisoires installés au début de l'occupation, l'orf, même en matière civile, est singulièrement respecté, et les Cadis jugent suivant l'orf. La chose est facile pour le Cadi de Kelaa des Mgouna, Moulay Abdeslem ben Abdelmalek, qui est un homme du pays, élevé dans la connaissance et le respect de la coutume, et qui ne connaît du chra que de vagues formules. Mais il en va tout autrement pour le Cadi qui rend la justice à Skourra. Ce magistrat, en effet, n'est autre que le Cadi de Ouarzazat, qui se rend régulièrement en audience foraine à Skourra.

ʿAlem de Marrakech, connaissant bien le chra, Si Thami ben Aḥmed ben Boubeker Naciri, Cadi de Warzazat, rend cependant la justice suivant l'orf, à la requête expresse de ses justiciables. Il s'est fait communiquer les coutumiers, écrits pour la plupart, des huit villages des Imeghran, en a pris copie, et en applique scrupuleusement les dispositions.

Il continue ainsi la tradition des deux fouqaha qui, avant la pénétration, jugeaient les différends suivant la coutume, et qui sont venus, depuis cette époque, grossir le nombre des adoul de l'annexe de Skourra (une trentaine environ). A noter l'orf des Ait Zeghaä, village des Imeghran, qui date du 11 Qada 1274, et contient, à côté de nombreuses dispositions de droit pénal, des prescriptions de droit civil, notamment en matière successorale.

Les fractions qui dépendent de Boumalne ressortissent les unes du Cadi de Kelaa des Mgouna (Ait Dadès et Ait Sedrat), les autres du tribunal coutumier des Ait Ounir et Ait Temoutèd, qui forment le Khoms Ait Ouahlal des Ait Atta.

A Tinghir, la justice est rendue par le Tribunal Coutumier des Ait Atta de Tinghir proprement dits, avec appel au Tribunal Suprême d'Igherm Amazder.

Igherm Amazder est un village de sédentaires sis au cœur du Djebel Sagho, sur le cours de l'Oued Ichem. Ce n'est pas un centre économique : il n'y a pas de souk ; les habitants de ce village sont originaires des principales fractions de la confédération des Ait Atta, qui s'étend de Taouz à Beni Mellal, et du coude du Dra au Tafilalet. Le tribunal d'Igherm Amazder est ainsi composé d'arbitres

professionnels, héréditaires, qui rendent un arrêt définitif, après une délibération secrète, sous la présidence de l'Amghar du village.

Le tribunal d'Igherm Amazder connaît, en appel des jugements :

1º Du tribunal coutumier de Tinghir (Ait Atta de Tinghir) ;
2º Du tribunal coutumier de Tamtetouch (Ait Yafelman) ;
3º Du tribunal coutumier d'Iknioun ;
4º Du tribunal coutumier de Boumalne,

et de certains différends concernant les Ait Atta d'autres circonscriptions territoriales, à savoir d'Erfoud et de Zagora.

Telle est l'organisation judiciaire de ces tribus.



Le droit appliqué varie, bien entendu, suivant les régions, mais, en matière successorale, les mêmes règles sont à peu près partout appliquées pour le partage des biens.

Lorsque, soit après le décès du chef de famille, soit à un moment quelconque, au cours de l'indivision un co-héritier veut demander le partage, les dispositions de l'orf déterminent très exactement le mode de répartition des biens.

On détermine, d'une part, l'asl — c'est-à-dire le bien qui est à l'origine du patrimoine familial (champ ou maison) ; d'autre part, les zaouaid, c'est-à-dire les acquêts qui sont venus augmenter l'asl et qui sont dûs aux membres de la famille qui, par leur travail et leur industrie, ont accru le noyau originaire. Les acquêts sont partagés par moitié : une moitié revient à l'asl et fera l'objet, en même temps que cet asl, d'une répartition au profit de tous les héritiers, l'autre moitié reviendra uniquement aux membres de la famille présents et qui, par leur travail, ont contribué à l'accroissement du patrimoine.

Les héritiers de cette dernière catégorie (ahl tighrad) ont droit à une part qui est déterminée par l'orf et qui varie légèrement suivant les tribus. Dans les Imeghran de Skourra, par exemple, une femme a la moitié de la part d'un homme, deux filles ont ensemble droit à la part d'une femme, deux enfants mâles ensemble à la part d'un homme et ils y ont droit concurremment avec leur père vivant. L'enfant n'a droit à une part qu'autant qu'il a l'âge de jeûner ; quelquefois, la part attribuée à l'enfant n'est pas fixe et est plus ou moins importante suivant son âge. On compte, généralement, parmi les ayants-droit aux zaouaid, le khammès qui a droit à une part fixée par l'orf, et l'imezzi (étranger admis dans la famille) quand il justifie d'une stipulation expresse à son profit.

Chez les Ait Dadès et les Ait Sedrat de Boumalne, les filles ne sont pas admises au partage des zaouaid ; les sœurs, au contraire, prennent leur part.

La femme a, partout, droit à sa part des acquêts quand elle a travaillé, ce qui est toujours le cas en montagne. Elle y a droit même quand elle est écartée de l'héritage proprement dit, soit qu'elle n'ait aucune vocation successorale, comme

c'est le cas chez les Ait Atta, soit parce que, dans les régions où elle est admise à hériter, le patrimoine est constitué par des biens habous — le cas est très fréquent — sur lesquels elle n'a aucun droit.

Telles sont les règles adoptées en matière de partage successoral, et qui sont appliquées aussi bien par les Cadis que par les tribunaux coutumiers.

Les Cadis rendent leur décision, disent les jugements que nous avons pu consulter : « suivant la loi du chra, en matière d'héritage, et suivant les usages coutumiers » ; les tribunaux coutumiers statuent, plus simplement, suivant l'orf.

Il apparaît de ce qui précède que la femme berbère a, dans ces régions, droit au produit de son travail ; situation différente, semble-t-il, de celle qu'on a observée en Kabylie où les droits féminins ne seraient pas dérivés de l'idée de travail. Ainsi, écr t M. Maunier, « ce qui fait des droits particuliers aux femmes, en Kabylie, ce sont d'autres sources que le travail, ce sont aussi les dons, ce sont aussi les gains, mais non du tout les parts » (1).

Faut-il voir dans l'admission de la femme au partage des acquêts, l'influence du droit musulman où l'occupation, l'exploitation et la fabrication sont des moyens d'acquisition de la propriété ? On ne le pense pas.

IV

Rapport des Secrétaires de la Section

La Section juridique du Congrès de la Montagne marocaine avait arrêté un questionnaire très détaillé, portant sur les points les plus typiques de la coutume berbère. Elle se félicite d'avoir ainsi pu réunir à son programme, grâce surtout à la collaboration précieuse des Corps du Contrôle Civil et des Affaires Indigènes auxquels elle est heureuse d'adresser ici ses vifs remerciements — une quinzaine de communications ayant pour auteurs des correspondants du « bled » et qui démontrent tout à la fois l'utilité de questionnaires de ce genre, et l'existence, à l'échelon local, de nombreuses bonnes volontés, ne demandant qu'à être encouragées pour poursuivre dans cette voie de l'enquête juridique *précise et guidée*, dont on ne saurait assez répéter qu'elle est le préliminaire sociologique indispensable à toute organisation future du pays berbère. A tous ces collaborateurs bénévoles, l'Institut des Hautes Etudes Marocaines tient à exprimer ses bien sincères remerciements.

Nos correspondants ont fait un succès très inégal aux différents points du questionnaire. On peut regretter, en particulier, que la question de la dévolution successorale, pourtant située en gros plan dans celui-ci, ait été à peine effleurée par trois d'entre eux : M. le capitaine Corniot et M. le lieutenant de Ligneville, en ce

(1) Maunier. — Coutumes algériennes, 47-48.

qui concerne les Ait Atta ; M. le lieutenant Hubert pour les Ait Mhammed du cercle d'Azilal. Il y a là cependant, dans la coutume du Maroc Central, un sujet de première importance, parce que le Maroc Central est précisément la seule province nord-africaine où le droit successoral berbère survive à peu près inaltéré dans quelques rares tribus. De plus, l'urgence est grande d'entreprendre une telle étude, car, par suite du « climat » politique et économique nouveau créé par le Protectorat, la tradition des autochtones subit sur ce terrain la concurrence de plus en plus accusée du droit coranique, et ces coutumes, maintes fois séculaires, de transmission des héritages, sont appelées, dans le bouleversement général, à évoluer très rapidement. C'est tout un aspect, profondément typique, de la structure sociale traditionnelle, exprimée et traduite par le droit, qui tend ainsi à disparaître, et il est à craindre qu'avec lui, la tribu berbère réalise à bref délai le naufrage de son originalité la plus essentielle. Il semble donc qu'il y aurait un intérêt sociologique et même administratif de premier plan, car notre tâche tutélaire est aussi, à certains égards de conservation, à fixer avec précision, en ce moment particulièrement décisif de son évolution, la physionomie du droit d'hoirie traditionnel, tel qu'il se maintient encore dans les tribus du Maroc Central les moins touchées par l'influence arabe culturelle. On ne doit point se dissimuler, toutefois, qu'il s'agit en l'espèce d'une étude très complexe, du fait que les règles de dévolution successorale interfèrent constamment, dans la pratique, avec celles du partage provisionnel du patrimoine dans la société familiale, sans se confondre pourtant avec elles ; et aussi parce qu'on ne peut espérer obtenir d'un informateur indigène l'exposé théorique d'un système dont il n'a, quant à lui, qu'une conception toute routinière : il faut partir de l'analyse minutieuse d'un très grand nombre de cas concrets. Tâche qui exige une bonne formation juridique, en même temps qu'une préparation sociologique spécifiquement marocaine. Souhaitons qu'elle puisse tenter quelques bons ouvriers, la question des successions berbères restant plus que jamais à l'ordre du jour de l'enquête scientifique à poursuivre sur la vie sociale de nos protégés.

Après avoir constaté cette première lacune importante de notre documentation, il va de soi qu'on ne saurait tirer par ailleurs, à l'issue de ce Congrès, qu'un bilan très provisoire des autres résultats acquis dans le cadre du questionnaire, sur un domaine aussi vaste et où tant de progrès restent à réaliser. Il s'agira plutôt ci-après d'amorces à fixer pour des études ultérieures.

Les questions qui ont rencontré le plus de faveur de la part de nos correspondants, sont celles relatives à la conclusion et à la dissolution du mariage, au contrat d' « amazzal », à la coutume de « l'enfant endormi », au serment judiciaire — toutes les communications reçues, sans exception, portant sur la coutume du Maroc Central largement compris, c'est-à-dire le bloc brâber avec son annexe linguistique du Tafilelt, et le Moyen Atlas-Nord — culturellement apparenté, si dialectalement distinct.

M. le capitaine Corniot et M. le lieutenant de Ligneville ont constaté, chez les

Ait ‘Atta du cercle d’Erfoud, l’existence de cette curieuse coutume en vertu de laquelle la nouvelle épouse berbère, peu après son mariage, retourne obligatoirement vivre un certain temps dans sa famille paternelle, avant d’être en définitive rendue à son mari ; les cérémonies annexes qu’ils ont décrites sont bien du même ordre que celles observées ailleurs à la même occasion. Après l’enquête classique de Westermarck et les témoignages plus dispersés d’autres auteurs, il faut donc conclure qu’il s’agit d’une coutume très largement répandue dans le Maroc berbère et dont l’interprétation devra être précisée. D’ores et déjà, on peut supposer, à raison de la répétition simulée qui l’accompagne, de certains des rites extérieurs déjà célébrés lors de la cérémonie des noces, que cette étrange coutume, si généralisée, représente une forme de transition à base de compromis entre l’ancien mariage du type dit « de *ṣadiqa* » où la femme, une fois épousée, continue d’habiter dans sa propre famille paternelle, et le mariage par achat, d’apparition plus récente, où la femme est emmenée par le mari. Naguère, sans doute, l’union réalisée avec domicile conjugal séparé des époux n’était point parfaite — à la fois *jure divini* et *jure civili* — sans l’observance de cette formalité transactionnelle, qui était une sorte de concession préalable faite au type de mariage antérieur. Aujourd’hui, ce n’est plus qu’une survivance rituelle dépourvue de sanctions juridiques, et transposée en règle de simple savoir-vivre, comme tous ces rites innombrables dont sont entourées au Maghreb les cérémonies du mariage indigène.

La question est, en effet, complexe des différentes variétés de mariages berbères, et cela apparaît une fois de plus à travers les observations de nos correspondants. Le mariage par achat, contracté au moyen d’une dot versée par le mari à la famille de la femme — et caractérisé par une sujétion juridique étroite de l’épouse, simple objet matériel du contrat ainsi passé — est la variété courante en pays berbère. A l’opposé, dans les modalités du lien juridique établi entre les conjoints, il existe une sorte de mariage inférieur dans lequel la condition de l’homme apparaît nettement moins relevée vis-à-vis de celle de l’épouse. C’est le cas de l’union réalisée par le contrat d’*amazzal* (dit aussi *amhars*, *amzaid*, *amzuid*, et, dans le Moyen Atlas-Nord : *amhaz*). Celui-ci offre plus d’un point de comparaison avec le mariage de *ṣadiqa* de l’ancien Orient sémitique, destiné à fonder la « famille maternelle », alors seule légalement reconnue. Comme dans le mariage de *ṣadiqa*, usité par les anciens Arabes, les Babyloniens et les Assyriens, les enfants de l’*amazzal* berbère n’ont avec leur père qu’un lien légal conditionnel ; ils appartiennent en principe au clan de leur mère.

La femme, après son mariage, reste au milieu de ses parents et y élève ses enfants. Le mari fixe son domicile chez son beau-père, ou sa femme — si elle est elle-même « chef de tente » — et travaille à leur compte ainsi qu’un domestique. En réalité, il est une sorte d’associé inférieur, admis plus ou moins dans la famille, et rémunéré en nature par l’octroi d’une compagne et la stipulation d’une part déterminée (1/3 ou 1/4 par exemple) à prélever dans les acquêts de la tente à l’issue du contrat.

Au bout d'un certain délai pré-convenu, généralement inférieur à dix ans, l'*amazzal* qui a dûment rempli ses obligations contractuelles acquiert la faculté de transformer son union précaire en mariage régulier moyennant le paiement à son beau-père d'une dot fixée par avance, qui sera prélevée sur sa part d'acquêts. Mais, de toute façon, le consentement personnel de la femme est expressément requis pour qu'il puisse, ensuite de quoi, fixer le domicile conjugal en dehors du clan du beau-père, qui est aussi celui de l'épouse. Il y a là une dérogation nette à la règle générale en vigueur dans le mariage normal avec dot, qui est, sauf stipulation contraire expresse, celle de la liberté de domicile de l'époux ; dans cette exigence se marque bien, semble-t-il, le souvenir du privilège ancien de la famille maternelle survivant dans ce cas particulier au contrat d'*amazzal*. En somme, ce type de mariage paraît bien être, en Berbérie, une survivance du mariage de *ṣadiqa*, justifiée par le dénuement matériel où se trouve l'époux, qui l'empêche de réunir la dot en espèces nécessaire à l'achat de la femme ; il n'est pas rare qu'un « climat » économique précaire aide ainsi à perpétuer certaines institutions d'un type archaïsant.

M. le capitaine Denat, pour les Ichkern, M. le lieutenant interprète Evrard, pour les A. Warain et les A. Seghrouchen de Harira, ont bien signalé les éléments essentiels à ce genre de contrat. M. le capitaine Denat a insisté sur la condition juridique des enfants de l'*amazzal* qui est, en effet, le point important, et il a joint fort à propos, à son étude, une série de contrats-types de l'espèce passés au bureau d'El Kebab.

A un type intermédiaire entre le mariage avec dot et le mariage de l'*amazzal*, on peut rapporter, enfin, la coutume, signalée chez de nombreuses tribus du Maroc Central, du mariage sans dot. La famille du mari et le mari lui-même se bornent, dans ce genre d'union matrimoniale, à remettre à l'autre partie un certain nombre de cadeaux rituels, qui seront, en principe, soumis à restitution en cas de rupture ultérieure de mariage.

C'est l'analogue de la *tirhatu* babylonienne et assyrienne, de la *kersata* hittite, connues de l'ancienne Asie Mineure.

La règle relative à la restitution en cas de rupture n'est d'ailleurs pas constante partout, suivant que l'on considère que ces cadeaux s'adressent en propre à la femme — et ils lui restent alors acquis — ou, au contraire, sont une indemnité allouée au clan paternel de la femme pour compenser la privation temporaire d'un de ses membres — auquel cas ils ne sont qu'une sorte de gage restituable. Il semble que, dans certains cas, mais non toujours, l'existence ou la persistance de ce mariage sans dot soit liée en quelque mesure à la loi de l'offre et de la demande. Chez les Ichkern, cette coutume aurait connu, selon M. le capitaine Denat, un regain de faveur au lendemain de la pacification, du fait de l'établissement en tribu de nombreux étrangers désirant épouser des femmes du pays. Sans doute entendait-on remédier, par la facilité plus grande ainsi ménagée aux unions, aux vides nombreux créées dans la population masculine locale, d'origine authentique-

ment Ichkern, par les opérations militaires et l'éloignement des hommes restés en dissidence ou bien appelés à servir aux différents fronts du Maroc dans les corps des troupes indigènes. On a également signalé, sur un plan analogue, l'existence de foires matrimoniales, en particulier chez les Ait Haddidou.

Ce type de mariage sans dot comporte toujours une liberté plus grande impliquée ou stipulée expressément, dans les obligations du contrat, au profit de la femme : facilité plus grande de rupture accordée à l'épouse, notamment si le mari prend par la suite une autre femme, ou telle autre femme nommément désignée. Surtout les liens de l'épouse avec sa famille paternelle demeurant plus étroits, le mari ne pourra jamais, par exemple, à peine de rupture de l'union, l'obliger à quitter le territoire de la tribu. Ce dernier détail souligne l'avantage pratique d'un tel contrat, qui est dans des circonstances critiques pour l'avenir du groupement, d'assurer quand même la perpétuité de celui-ci par le moyen d'une greffe étrangère.

Un mariage avec dot fictive, de 2 fr. 50 à 5 francs, est également signalé par M. le capitaine Corniot et M. le lieutenant de Ligneville chez les Ait Atta.

Il importe d'étudier avec grand soin, dans tous leurs détails juridiques et rituels, ces modalités très diverses du mariage berbère, en corrélation étroite avec les circonstances économiques ou sociales qui peuvent localement servir à les expliquer, l'administrateur, comme le sociologue, y trouveront maints renseignements précieux concernant l'évolution actuelle du droit de famille indigène et ses possibilités d'orientation lente vers un stade plus « humanisé » comme cela se dessine déjà dans une autre province du monde berbère : en Kabylie algérienne.

A propos de la coutume de « l'enfant endormi », M. le capitaine Denat note — chez les Ichkern — que la femme répudiée et remariée peut valablement déclarer, au cours de son second mariage (?), qu'elle porte « un enfant endormi » dont le père est le premier mari. Ce point très important aurait besoin d'être précisé par une enquête ultérieure, le principe constant dans beaucoup d'autres coutumes, est, en effet, qu'une telle déclaration n'est recevable que si la femme ne se trouve point, au moment où elle le fait, en puissance de mari. Par ailleurs, la limitation à un maximum de cinq ans du délai pour la venue au monde de l'enfant, apparaît bien, en pays ichkern, ainsi qu'en divers autres lieux de l'Afrique du Nord, comme une innovation récente due à l'influence du droit musulman malékite ; dans l'état antérieur de la coutume, il n'y avait aucune limitation de délai. Il y aurait de toute manière une très intéressante étude à faire de cette curieuse coutume dans ses rapports historiques avec l'institution analogue sanctionnée par la tradition musulmane malékite.

La coutume porte un cachet bien berbère et répond — comme le note fort justement M. le capitaine Denat — à des croyances populaires profondément enracinées. Y a-t-il eu adaptation berbère d'un droit musulman ? ou bien s'agit-il (comme on peut le croire) d'une très vieille institution locale ayant convergé, à basse époque, sous des formes originales, avec celui-ci ? Et dans quelle mesure alors, le substrat berbère aurait-il influé à cet égard sur le droit malékite ?

Ce sont là des questions qui mériteraient une très sérieuse et urgente enquête, au Maroc Central surtout, où la tradition berbère apparaît particulièrement bien conservée, si déjà menacée d'altération de détail par le droit musulman.

Les observations de M. le capitaine Denat, en ce qui concerne la dissolution du mariage ordinaire (mariage avec dot payée par l'époux aux parents de la femme) confirment des points déjà connus, mais sur lesquels on n'insiste pas assez d'ordinaire, par exemple le droit pour la femme d'obtenir de la djemaa le prononcé du divorce en cas de faute grave commise à son égard par le mari, celui-ci abandonnant alors obligatoirement, à titre de sanction pécuniaire, sa créance, en remboursement de la dot payée pour l'achat de la femme. Il conviendrait d'ailleurs de préciser la nature juridique de ce droit de créance qui, normalement, apparaît au profit du mari toutes les fois qu'il y a rupture du mariage. En tout état, il semble bien s'agir d'un droit de créance conditionnel, subordonné, sauf le cas d'un divorce prononcé pour faute grave de la femme ou ses ayants cause — au remariage ultérieur de la femme avec un tiers. La simple répudiation, qui constitue une rupture unilatérale de contrat, ne peut, en effet, donner lieu à répétition de la dot que si elle a été acceptée par l'autre partie, le remariage de la femme valant implicitement acceptation.

En ce qui concerne le statut immobilier, il se dégage des réponses de nos correspondants peu de solutions d'ensemble, ce résultat tenant moins, sans doute, à la diversité effective des coutumes qu'à la difficulté certaine de l'enquête en pareille matière, et les interférences locales de droit musulman ne sont pas pour simplifier les choses. Il ressort néanmoins de la généralité des coutumes que le droit de chfaa ne peut être exercé vis-à-vis d'un immeuble qui a fait l'objet de la part de son propriétaire, non d'une vente, mais d'une donation. La réponse la plus complète au questionnaire immobilier a été faite par M. le lieutenant Hubert, du bureau des Ait Mhammed, cercle d'Azilal.

La question du serment judiciaire a été la plus étudiée par nos correspondants. Un certain nombre de points n'ont pas reçu de réponse précise. En particulier, il s'agissait de savoir si le défendeur à une action pouvait être obligé, dans tous les cas, de supporter la charge lourde du serment purgatoire, et alors même que le demandeur aurait introduit l'action témérairement, sans aucune espèce de commencement de preuve ou même de présomption à l'appui de sa requête, et en faisant l'abus le plus manifeste qui soit du droit d'ester en justice ? Autrement dit : la *djemaa* exerce-t-elle, en ce qui concerne la vraisemblance de la prétention du demandeur, le contrôle minimum sans lequel il n'est aucun honnête membre de la communauté berbère qui ne pourrait se voir à tout propos et hors de propos imposer des serments du fait de la simple inimitié de l'un de ses contribules acharné à le mettre en cause judiciaire ? Il semble qu'à cet égard, le fond de la question n'ait pas été bien saisi par nos correspondants.

M. le lieutenant Hubert a noté chez les Ait Mhammed de la région d'Azilal le caractère complémentaire du serment vis-à-vis du témoignage ordinaire, le défen-

deur pouvant être dispensé d'un certain nombre de co-serments à raison de témoignages valables, mais insuffisants pour faire preuve complète — déjà fournis par lui d'autre part. Cette règle, connue également des Zemmours, ne se retrouve pas, semble-t-il, plus au sud, et ni M. le capitaine Corniot, ni M. le lieutenant de Ligneville ne l'ont observée chez les Ait Atta.

Les *noqran* des Ait Atta, selon M. le capitaine Corniot, ne peuvent, en aucun cas, être co-jureurs (?). S'il en est bien ainsi, l'institution a été localement très altérée ; l'étymologie de ce terme (racine *N. K. R.*) signifie, en effet, « ceux qui dénient » (?) ; il s'agit — comme l'a bien précisé M. Olivier Brun pour les Ait Warain (où la forme locale, complètement berbérisée, du mot est *imneqran*) — des co-jureurs les plus honorables, choisis nommément par le demandeur parmi les proches parents du défendeur astreint à prêter serment. La présence extérieure de notables assistant au serment sans y prendre part relève d'un autre ordre de faits, destiné à rehausser aussi, d'autre manière, la solennité de ce mode de preuve.

Seule, la coutume bien conservatoire des Ait Mhammed du cercle d'Azilal — rapportée par M. le lieutenant Hubert — connaît encore le serment particulier de la femme accompagnée de sa plus proche parente paternelle ; elle se classe à cet égard avec la coutume des Zayan et des Zemmour.

M. le Contrôleur civil Darré signale, enfin, chez les Ait Yousi de l'Amekla, une disposition fort intéressante et déjà relevée ailleurs, selon laquelle le *noqran* qui « casse » le serment du fait de son abstention à le prêter et fait perdre ainsi le procès au défendeur, son ayant cause, peut être poursuivi judiciairement par celui-ci et astreint le cas échéant à des réparations civiles. Il est évident (et ce point devra être précisé par les enquêtes ultérieures) que cette disposition de la coutume vise uniquement le cas du *noqran* qui s'est abstenu de se présenter, au jour convenu, sur le lieu du serment ; non le cas du *noqran* présent, qui se retire simplement de la file au moment de la prestation — l'assistance au serment seule, est une obligation pour le *noqran* — non la prestation ; s'il en était autrement, ce serait la négation même de tout le système de preuve ainsi considéré.

Section XII

ECONOMIE MONTAGNARDE

Secrétaire : M. Célérier, Directeur d'études à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines.

Thibaudet. — Le Parc National marocain.

Ce très important travail est une monographie complète du Toubkal et de toute la région élevée voisine qui doit être englobée dans le périmètre du Parc

national dont la création, décidée par le Gouvernement du Protectorat, a été confiée au Service des Eaux-et-Forêts. L'étude comprend donc plusieurs parties inégalement approfondies : une description rapide et sans prétention du milieu physique, sol, climat, eau ; un tableau des ressources végétales suivi de leur mode d'exploitation par les indigènes ; un programme d'aménagement technique ; un projet de mesures administratives à prendre.

***

MARCERON. — Tourisme et pêche dans le Moyen Atlas.

On sait que les torrents et certains lacs du Moyen Atlas sont très poissonneux. La pêche à la truite, en particulier, attire de nombreux « chevaliers de la gaule », professionnels ou amateurs. C'est là une ressource précieuse pour un pays pauvre. L'auteur montre tout ce qui a été fait pour la développer, tout ce qu'on peut encore espérer.

***

LE TOURNEAU, — Esquisse du rôle économique de Sefrou.

Texte publié dans *Hespéris*, 1938, 2e-3e trimestres.

***

DRESCH. — L'organisation collective de la sécurité économique et sociale dans le Haut Atlas de Marrakech.

La vie des montagnards n'est pas seulement pénible parce que le milieu est dur ; elle est aussi constamment menacée par l'homme même, d'autant plus que les vallées sont surpeuplées. Les luttes étaient jadis constantes dans la famille, entre les villages, entre les cantons, contre les imgharen et le makhzen. Pour se protéger contre l'homme, le montagnard s'adresse à Dieu ou aux marabouts, à la coutume qui sauvegarde la propriété, l'unité de la famille, la garde du village, des récoltes et des troupeaux, à des alliances entre individus, familles et cantons. Mais il se protège aussi en faisant de sa maison, de son village, chaque fois qu'il le peut, une forteresse. Quand il ne le peut pas, dans les cantons prospères où le village est plus ou moins abandonné une partie de l'année pendant les périodes de transhumance, il enferme ses richesses dans des agadir ou irherem. Le plan de ces greniers communs ainsi que les coutumes qui les régissent changent d'un canton à l'autre, mais toujours le grenier est devenu le symbole de la vie collective du village ou du canton. Ces pratiques de sauvegarde collective se perdent dès que le canton est soumis à un chef, amghar ou caïd. Toutefois, elles sont si naturelles, si fortement ancrées dans la tradition, qu'elles se maintiennent longtemps, ou s'adaptent aux conditions nouvelles de la vie politique et sociale.

***

Lieutenant VOINOT. — La culture des « Bour » au coude du Dra.

Cette étude, qui ne se rattache que très indirectement à la montagne, contient des renseignements très précis sur les diverses sortes de « bour », îlots de cultures des Aït Mhamid, au coude du Dra, la technique de leur exploitation, les coutumes juridiques.

(Voir le texte dans la *Revue de Géographie marocaine*, 1938)

***

Lieutenant SALVY. — L'exploitation de la forêt dans le territoire du Dra.

L'auteur esquisse un bref inventaire des ressources arborescentes de la région de Tagounit dont la pauvreté fait ressortir les terribles méfaits d'une économie purement destructrice.

***

BEN YAKHLEF. — Le massif de Moulay Idris.

Petite monographie urbaine de la ville sainte de Moulay Idris.

***

Lieutenant MANNEVILLE. — L'habitat chez les Beni Zeroual.

L'auteur, chef du bureau des Affaires Indigènes de Tabouda, s'est proposé d'expliquer par les conditions géographiques du pays des Beni Zeroual, qu'il analyse préalablement, l'habitation rurale de ces montagnards, le type de la maison, le site des villages et le mode de groupement.

***

DARRÉ. — L'économie montagnarde chez les Aït Youssi.

M. Darré, contrôleur civil à Sefrou, commence par situer la tribu des Aït Youssi de l'Amekla dans son milieu géographique par lequel il explique la répartition des diverses fractions et la variété des genres de vie, les arboriculteurs sédentaires de la zone basse s'opposant aux pasteurs du plateau. Après avoir décrit l'exploitation traditionnelle du sol, il fait ressortir les conséquences du Protectorat sur les mouvements de la population et l'évolution des genres de vie.

(Voir le texte dans la *Revue de Géographie marocaine*, 1938)

***

Mme LABAN. — La montagne fassie.

Sous ce titre, qui s'explique par des considérations plus administratives et utilitaires que géographiques, l'auteur ,auquel les Services municipaux de Fès ont

apporté leur aide, fait une description de tout le grand massif du Moyen Atlas avoisinant le Bou Iblane. C'est l'intérêt touristique qui est surtout mis en avant, et, à ce point de vue, l'étude contient des renseignements précis et précieux sur les voies d'accès et les problèmes de l'enneigement.



Services municipaux de Sefrou. — Sefrou comme centre touristique.

Le titre précise l'objet particulier de l'étude, qui reste incomplète d'ailleurs, même à ce point de vue.



A. d'Alverny. — Quelques suggestions à propos du « Programme de recherches sur la montagne marocaine ».

Ces suggestions ont été inspirées par une comparaison, prévue dans le programme du Congrès, avec les autres montagnes méditerranéennes, en particulier avec le Liban.



Célérier. — Evolution de la transhumance dans le Moyen Atlas.

La transhumance est une exploitation extensive et saisonnière des pâturages du Moyen Atlas assez bien adaptée aux conditions physiques de cette montagne, et, par conséquent, a chance de participer de leur immuabilité. Mais la transhumance est un phénomène si essentiel du genre de vie des pasteurs berbères du Maroc Central que ses modalités sont inséparables des conditions techniques, politiques, sociales. C'est pourquoi le Protectorat ayant déterminé une révolution dans ces conditions proprement humaines, la transhumance a été complètement modifiée : ce qui n'a pas été sans causer des troubles profonds auxquels l'Administration fut souvent impuissante à remédier.



Bossavy. — 1. Note sur la vie pastorale des tribus du Dir du Tadla. — 2. Note de biogéographie sur la zone du Dir du Tadla.

Ces notes, malgré leur brièveté, représentent une documentation fort intéressante sur le genre de vie des populations qui sont à cheval sur la plaine du Tadla et sur le versant ouest du Moyen Atlas et doivent à cette situation une économie mi-agricole, mi-pastorale.



Miège. — Enquête sur l'agriculture indigène dans la montagne marocaine.

L'auteur a demandé aux officiers des Affaires Indigènes et aux inspecteurs de l'Agriculture dont les circonscriptions englobent des territoires montagneux, de

bien vouloir le documenter sur les modalités les plus saillantes de l'agriculture dans ces territoires. Ce sont les résultats de cette enquête importante qui sont présentés méthodiquement, en soulignant successivement dans chaque région ce qu'il y a de plus original, soit comme productions, soit comme procédés techniques. M. Miège note que :

« Malgré l'action incontestable exercée par l'altitude, les principes de l'agriculture en montagne ne différent pas sensiblement de ceux appliqués par les cultivateurs de la plaine. Ces derniers sont cependant moins ingénieux que leurs collègues montagnards, dont l'esprit est constamment tenu en éveil par la lutte incessante qu'ils doivent mener contre les rudesses du climat et qui tirent parti de toutes les ressources que leur offre la nature... Le montagnard marocain est très averti des différentes qualités de sol de sa région et sait choisir les cultures qui y sont le mieux adaptées ; il a soin de les fumer copieusement et pratique souvent l'écobuage. Il réserve aux terres maigres non irrigables, les espèces rustiques, comme l'engrain et le seigle... Dans les zones les plus pauvres, il fabrique et consomme des galettes de millet ou d'orobe, dont, en années favorables, les grains sont habituellement réservés à l'alimentation du bétail. Contrairement à ce qui se passe dans la plaine, la récolte de certaines céréales se fait en coupant la paille au ras du sol, les tiges longues étant utilisées pour la couverture des habitations recouvertes de chaumes.

(Voir le texte dans la *Revue de Géographie marocaine*, 1938.)

***

De Lépinay, Dresch et Th. J. Delaye. — Le premier guide de la montagne marocaine.

Ce sont les meilleurs connaisseurs de la montagne marocaine, véritables alpinistes professionnels, qui ont collaboré pour aider les amateurs de leur expérience sans égale.

***

Tranier. — Le Jebel Siroua.

Cette monographie, à la fois physique et humaine, du grand massif volcanique du Sud a été publiée dans la *Revue de Géographie marocaine* (année 1937, tome 4).

Rapport du Secrétaire de la Section

Les problèmes que soulève l'économie montagnarde au Maroc sont naturellement très nombreux, très complexes et passionnants. Chacune des communications présentées, quoique de portée très inégale, aurait mérité une longue discussion qu'il a bien fallu écourter, pour le plus grand regret de tous les auditeurs.

Dans l'ensemble, les communications se rapportent à trois séries de préoccupations : le genre de vie des populations et l'exploitation traditionnelle des ressources agricoles en relation avec les conditions physiques de la montagne ; les perturbations apportées dans la vie des montagnards par le Protectorat et le contact des Européens ; les formules modernes de la mise en valeur dans laquelle le tourisme joue un rôle important, aucun spécialiste de l'hydraulique agricole et industrielle n'ayant jugé utile d'éclairer le Congrès sur ces problèmes vitaux, de sa compétence.

Il est très remarquable que les trois ordres de préoccupations se trouvent rapprochés dans l'étude sur le Parc National. C'est pourquoi cette étude a vu se concentrer sur elles les discussions qui ont d'ailleurs été reprises dans la séance plénière de clôture. Malheureusement, l'auteur, ne pouvant assister au Congrès, avait dû se contenter de faire lire son travail par un collègue, de sorte que de nombreuses observations des auditeurs sont restées sans réponse. Le problème fondamental est évidemment la conciliation entre le principe du Parc National et la gêne imposée aux tribus riveraines. M. Thibaudet estime, d'une part, que les indigènes n'exploitaient que partiellement le territoire englobé dans le périmètre, qu'ils pourront encore jouir d'une zone où les servitudes seront allégées ; d'autre part, que les dommages subis seront amplement compensés, soit par des concessions gratuites dans les forêts domaniales voisines du Parc, soit par les rétributions de tout genre que les touristes paieront aux habitants. L'Administration des Eaux et Forêts, qui a une longue expérience de ces problèmes, est la première a vouloir agir prudemment et le mieux est de s'en rapporter à sa sagesse. La discussion a d'ailleurs fait ressortir que les Européens seront les plus difficiles à plier aux obligations du Parc National, car une exploitation minière est déjà commencée au pied du Toubkal et un conflit est probable entre l'utilitarisme immédiat et le naturisme esthétique et moral.

La région de Sefrou, évidemment très expressive d'un certain aspect de la montagne marocaine, a été l'objet de plusieurs communications dont on retrouvera les points de vue essentiels dans l'étude de M. Le Tourneau, que publiera *Hespéris*.

Les problèmes de la transhumance ont été abordés par plusieurs auteurs et discutés d'ensemble. Il apparaît que la véritable solution des troubles suscités dans l'économie traditionnelle des pasteurs consiste dans une amélioration des pâturages et de la technique de l'élevage. Sur ce point comme en beaucoup d'autres, il eût été bon de considérer que la colonisation ne devait pas se limiter à l'implantation désirable des Européens, mais que la « *colonisation indigène* » était la meilleure méthode pour enrichir la collectivité.

SECTION XIII

HYGIENE

Secrétaire : M. le docteur BONJEAN, Directeur de l'Institut d'hygiène du Maroc.

Communications présentées

Dr CHAUBET. — Les problèmes de l'hygiène dans les tribus montagnardes d'Ouezzane.

Dr ANDRIEU. — Les problèmes de l'hygiène dans les tribus montagnardes d'Azrou.

Dr BERGÉ. — Les problèmes de l'hygiène dans les tribus montagnardes d'Itzer.

Dr SALM. — Les problèmes de l'hygiène dans les tribus montagnardes de Tounfite.

Médecin lieutenant JÉZÉQUEL. — Les problèmes de l'hygiène dans les tribus montagnardes de Boulemane.

Médecin lieutenant CHASPOUL. — Les problèmes de l'hygiène dans les tribus montagnardes de Taguelft.

Médecin lieutenant NETTER et Mohammed DRIS BEN NACER. — Les problèmes de l'hygiène dans les tribus montagnardes d'Arbala.

Médecin capitaine DE LESTRADE. — Les problèmes de l'hygiène dans les tribus montagnardes de Tillouguit.

Médecin lieutenant ROQUIGNY. — Les problèmes de l'hygiène dans les tribus mon tagnardes d'Ouaouizeght.

Médecin-lieutenant J. GAUD. — Les problèmes de l'hygiène dans les tribus montagnardes d'Azilal.

Rapport du Secrétaire de la Section (ci-après).

RAPPORT DU SECRÉTAIRE DE LA SECTION

La contribution que nous apportons, dans le domaine de l'hygiène, au Congrès de la Montagne Marocaine, est des plus modestes, du fait que, d'une part, nous n'avons pu recueillir de documents sur la totalité des régions que nous pouvons considérer comme représentant la montagne, et que, d'autre part, l'enquête que nous avons entreprise devrait pour avoir quelque valeur, s'appuyer sur des observations portant sur des années. Or, et surtout dans la région du Haut Atlas, dont

l'occupation est relativement récente, le recul nous manque trop pour qu'il nous soit permis de dégager, des faits observés en matière de nosologie et d'épidémiologie, des conclusions valables.

Du moins possédons-nous, pour les régions étudiées, une sorte d'état des lieux, un inventaire à la date de 1936, qui servira de base pour les études ultérieures, et nous devons être très reconnaissants à ceux de nos confrères militaires et civils qui ont bien voulu répondre à l'appel que nous leur avions adressé et nous faire part du fruit de leurs recherches, contribuant par là à faire progresser nos connaissances dans le domaine de la Montagne Marocaine.

Des études que nous avons reçues, l'une se rapporte au Jebel prérifain de la région d'Ouezzane, neuf autres aux régions du Moyen et du Haut Atlas allant de Boulemane, au pied du Tichoukt, à l'Est, jusqu'à Azilal, à l'Ouest, en passant par Azrou, Itzer, Tounfite, Aghbala, Taguelft, Ouaouizeght, Tillouguit. Il nous manque les observations de la région du Nord de Taza, de l'Anti-Atlas et du revers Sud du Haut Atlas qui, par suite de mutations dans le personnel médical chargé de ces secteurs, n'ont pu être menées à achèvement.

Du point de vue spécial qui nous occupe, nous devons séparer de suite la région d'Ouezzane de celles de l'Atlas.. Là, la population, dont certaines tribus ont joué un grand rôle dans l'histoire du Maroc, se rapproche, par les conditions économiques et les habitudes sociales des habitants, des régions des plaines ; le contact avec l'européen remonte, en outre, à l'année 1921, pour la majorité ; nous y trouvons, enfin, une masse citadine dont l'influence s'est fait sentir sur la population rurale, attirée par la ville d'Ouezzane. Ces ruraux sont, pour la plus grande part, des sédentaires, vivant sur des propriétés morcelées et auxquels la polyculture procure des ressources plus variées et plus abondantes qu'en plaine ou que dans la haute montagne. La moyenne élevée de la pluviométrie leur a assuré, en général, de meilleures récoltes, tout au moins jusqu'à l'année dernière.

Le taux de la natalité y semble plus élevé que dans l'Atlas, encore que troublée par l'incidence du paludisme et de la syphilis. A vrai dire, cette dernière cause semble aller en diminuant, du fait que l'autochtone, plus averti que celui de la grande chaîne, demande plus volontiers pour lui et son épouse enceinte, un traitement spécifique qui permet à celle-ci de mener sa grossesse jusqu'à terme.

Malheureusement, la mortalité en bas âge est élevée, bien que les circonstances climatériques soient moins dures que dans les régions montagneuses du centre du Maroc. Les affections gastro-intestinales de la première enfance et le paludisme exercent leurs effets destructeurs, et la deuxième enfance est fréquemment la proie d'affections intestinales parasitaires telles que la dysenterie amibienne, qui débilite les jeunes sujets, les anémie et les rend plus sensibles aux maladies intercurrentes du côté de l'appareil pulmonaire ou aux vagues palustres.

Le docteur Chaubet ,qui connaît bien la pathologie du secteur d'Ouezzane

qu'il surveille depuis douze ans, insiste sur cette cause de diminution de résistance, qu'il recherche systématiquement et lui donne la clef de bien des problèmes. Il note également la fréquence des fièvres éruptives : varicelle, rougeole avec complications broncho-pulmonaires, de la coqueluche, des oreillons, de la colibacillose, de la furonculose. La peste y est inconnue ; le typhus a sévi en 1926 et en 1935. La tuberculose serait moins fréquente qu'on ne le pourrait penser ; la lèpre est représentée par une trentaine de cas connus. Enfin l'hérédo-syphilis est en décroissance, en raison de la vogue dont jouit le traitement spécifique.

Il reste beaucoup à faire dans le domaine de l'hygiène, bien que certaines des améliorations projetées, en particulier celles visant les points d'eau, aient reçu un commencement d'exécution et que la lutte contre les maladies endémo-épidémiques soit menée avec intensité.

La région d'Azrou a beaucoup de points communs avec celle d'Ouezzane, quant à l'influence exercée sur l'habitant de la montagne par le contact prolongé avec la civilisation. Et nous y trouvons une transition naturelle entre la région du Nord qui borde la frontière du Maroc Espagnol, et celle, à caractère plus grandiose et plus sauvage, orientée sur la Haute Moulouya ou l'Oued el Abid.

Le type du montagnard diffère cependant de celui des Jbala : il semble plus élancé, plus musclé, plus résistant aux intempéries qui sévissent parfois durement entre Timhadit, Bekrit et El Hammam. Le port est plus altier, le nez droit ou aquilin, l'œil vif, le collier de barbe brune et la moustache finement taillée au rasoir donnent un air de noblesse véritable et de dignité aux Beni M'Guild, aux Irklaouen, aux Aït Sgougou, dont il nous a été donné, à maintes reprises, d'apprécier la valeur guerrière, soit dans nos rangs, soit avant qu'ils ne combattent à nos côtés. Et l'on sent qu'ils sont proches, par leur allure, des fiers et beaux Zaïans, leurs voisins de l'Ouest.

Jadis nomades pour la plus grande part, ils tendent à devenir sédentaires, du fait de la sécurité revenue et du rétrécissement des terrains de parcours où les attirait, chaque hiver, la traditionnelle transhumance. Et c'est dans cette tendance à la stabilisation, en des casbas construites à proximité de dangereux gîtes à anophèles, où ne se mène plus la vie saine et aérée des pasteurs, que nous trouverons l'explication de l'augmentation des atteintes par paludisme et peut-être aussi par tuberculose. La promiscuité est, en effet, un facteur de contagion plus dangereux dans les casbas et les agglomérations que sous la khaïma ventilée

Dans le domaine des autres maladies, nous observons sensiblement les mêmes manifestations que dans le région d'Ouezzane, à l'exception de la dysenterie amibienne, bien moins fréquente en pays Beni M'Guild. Ici aussi, la syphilis est responsable d'un certain nombre d'interruptions de grossesse, de débilité congénitale ; mais grâce à la vogue de la thérapeutique spécifique dont les bienfaits sont exposés à ses malades par le docteur Andrieu, on observe, comme à Ouezzane, une régression marquée des effets de la maladie sur la natalité, de même que l'on note la

disparition presque totale des formes mutilantes chez l'adulte. Mais il semble que la mortalité en bas âge soit plus élevée qu'à Ouezzane, lors des périodes froides. Il nous souvient d'avoir, en 1919 et 1920, au cours d'un hiver rigoureux où le thermomètre avait atteint —20° et où la neige fut abondante et persistante, enregistré, dans notre secteur médical de Timhadit, un nombre relativement élevé de décès d'enfants en bas âge par affections broncho-pneumoniques. Il est juste d'ajouter qu'à la même époque des adultes en provenance de la vallée de la Moulouya avaient trouvé la mort dans le Trik Hadjir, ainsi que des militaires de race noire pris dans une bourrasque de neige sur le plateau d'Ito.

Notons enfin que, de même qu'à Ouezzane, nombre de pratiques thérapeutiques indigènes sont basées sur la connaissance des propriétés des plantes, du lait aigre ou caillé, de l'alun, du soufre et se rapprochent de nos prescriptions.

Du point de vue épidémiologique, nous trouvons de très rares apparitions de typhus, pas de peste, mais nous avons assisté depuis 1928 à de sévères flambées de paludisme, sévissant au maximum dans les casbas riveraines du Tigrigra, mais ne respectant pas davantage, sur le plateau, les fractions voisines de Timhadit et de Bekrit.

Escaladons maintenant le gradin qui fait accéder de la vallée du Tigrigra à celle du Haut Guigou, et descendons l'oued jusqu'à Almis, puis remontons, par les gorges de Recifa, le cours de la Seghina jusqu'à Boulemane. Nous sommes alors au centre du pays des Aït Seghrouchen et des Aït Youssi d'Enjil, dont la soumission remonte à 1922 pour ceux-ci, à 1923 pour ceux-là, qui sont plus farouches, plus guerriers, au surplus nomades.

Le médecin lieutenant Jézéquel nous précise que, dans l'ensemble, les uns et les autres vivent chichement, pasteurs ou laboureurs, dans le climat type du Moyen Atlas, froid de janvier à avril, avec chutes de neige, chaud de mai à septembre, avec orages fréquents, tempéré de septembre à janvier.

La natalité y semble satisfaisante, la mortalité en bas âge assez élevée, dûe aux affections pulmonaires et à la diarrhée. Trés peu de rhumatisme et de goître. Les affections gastro-intestinales, y compris l'amibiase, sont fréquentes, à l'exception de la typhoïde. On a signalé quelques cas de varicelle, de rougeole, d'oreillons, de coqueluche. Le paludisme existe à l'état endémique tout le long de l'Oued Guigou. Le typhus est exceptionnel (6 cas en 1932), la tuberculose semble peu répandue, la peste et la lèpre sont inconnues ; en revanche, les teignes, les conjonctivites saisonnières sont très fréquentes (Enjil-les yeux rouges), ainsi que les manifestations syphilitiques secondo-tertiaires et les hérédo-syphilis, qui sont l'objet d'un traitement sévère.

Les pratiques thérapeutiques sont plus proches de celles relevant des sciences occultes et d'un empirisme grossier. Elles sont souvent dangereuses pour le patient, telle celle rapportée par le docteur Linarès dans la relation de son voyage au Tafilalet avec S. M. Moulay Hassan en 1893, pour le traitement de la piqûre du

Bou Ciha, sorte d'araignée venimeuse ; avec une légère atténuation, le traitement est appliqué aux femmes stériles désireuses d'avoir un enfant.

En remontant, par Enjil et Talialit, la vallée de la Moulouya, nous parvenons à Itzer, centre médical du docteur Bergé, qui ne nous offrira pas d'autres données que celles recueillies à Boulemane ; notons seulement que la rougeole est fréquente, avec complications pulmonaires en hiver. La tuberculose n'y est pas rare, bien que l'index établi en 1934 soit assez peu élevé. Le paludisme, inconnu jusqu'en 1928, a fait une apparition brusque dans la vallée de la Haute Moulouya, en juillet de la dite année, sous forme de pandémie avec formes graves, rapidement mortelles : il semble que cette poussée brutale ait eu pour cause la venue en Haute Moulouya des Beni M'Guild impaludés dans le Tigrigra. Ici encore, les pratiques curatives ont peu d'analogie avec les nôtres.

Continuant notre marche vers l'Ouest, nous arrivons aux régions dont l'occupation est plus récente. C'est pour cette raison que les statistiques offrent moins d'éléments d'appréciation. Néanmoins, nous pouvons avoir une excellente idée de leurs caractères communs, en prenant pour base la remarquable étude du docteur Salm, de Tounfite, dont les considérations sont pratiquement applicables au secteur d'Aghbala (médecin lieutenant Netter et M. Driss Ben Nacer, secrétaire des Tribunaux coutumiers), à ceux de Taguelft (médecin lieutenant Chaspoul) et de Tillouguit (médecin capitaine de Lestrade).

Nous en retiendrons que la population berbère, plus ou moins croisée de harratines, est sédentaire dans la région de Tounfite (1930), semi-nomade à Aghbala, transhumante dans l'Azazar Fall, nomade à Taguelft. La température rigoureuse l'hiver à Tounfite (de —20 à + 35) cause, ainsi que la syphilis, de nombreux décès chez les enfants en bas âge. Ces populations étaient relativement aisées avant notre installation dans la Haute Moulouya et l'Oued el Abid, mais ont perdu, durant leur période de résistance, leur cheptel qui, grâce aux efforts des autorités locales, se reconstitue peu à peu, ainsi que leurs petits terrains de culture. Mais la sélection en bas âge est sévère et les enfants qui ont survécu deviennent de robustes montagnards, résistant à la fatigue et au froid.

Comme partout ailleurs, les affections vénériennes sévissent avec intensité ainsi que les teignes ; la tuberculose semble, au contraire, peu importante. Ni peste, ni typhus, ni lèpre ; quelques cas de rage. Par contre, le paludisme a durement sévi en 1936, malgré l'altitude et a laissé chez les enfants des séquelles visibles.

Les ressources en eau pure, peu minéralisée, y sont nombreuses et la thérapeutique dénote des connaissances appréciables : la gale, les teignes, les diarrhées, l'ictère, les hémorragies, le charbon, les morsures sont traitées à Tounfite par des procédés très près de nos méthodes modernes. On pratique même la variolisation préventive avec du pus de varioleux au déclin de l'affection.

Dans le secteur d'Ouaouizeght, où nous sommes depuis 1922, nous trouvons les mêmes affections, mais la vie y est moins tourmentée, plus facile : la dernière disette connue remonte à trente ans (médecin lieutenant Roquigny).

Enfin, à Azilal, le médecin lieutenant J. Gaud nous donne un aperçu détaillé de ses ressortissants berbères, pour la plupart sédentaires, évoluant dans un climat dur, froid l'hiver, occasionnant un fort déchet dans la première enfance. De même que dans les précédents secteurs, nous y trouvons des cas de rhumatisme, de teigne, de gale, de syphilis, peu de cancer, peu de tuberculose, quelques goîtres, pas de lèpre, pas de peste, mais une centaine de cas de typhus en 1936.

En résumé, de ces quelques données, nous retiendrons que la sélection naturelle est, du fait des conditions climatériques, peut-être plus forte en montagne, mais que l'adulte acquiert une résistance sérieuse. Les grandes maladies, peste et typhus, sont pratiquement inexistantes, mais le paludisme semble avoir fait son apparition depuis ces dernières années. Le grand fléau est la syphilis. Mais grâce à l'attirance qu'exercent les infirmeries, à la confiance que les montagnards accordent au médecin qui sait les apprivoiser, la maladie doit aller en régressant.

Il faudra du temps encore pour infuser à ces rudes berbères les notions d'hygiène élémentaire, mais il sont intelligents et savent comprendre et apprécier, l'effort que font les officiers des Affaires Indigènes pour améliorer leur cheptel, leurs cultures et élever, dans la mesure du possible, leur niveau de vie, condition essentielle de progrès et de mieux-être.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLOTURE

Après une réunion préliminaire des Secrétaires de Section destinée à fixer le mode de publication des travaux du Congrès, la séance plénière de clôture s'est tenue le 15 mai, à 11 heures, dans une des salles du Foyer scolaire.

Un public nombreux et choisi assiste à cette séance.

M. Gotteland, directeur général de l'Instruction publique, préside avec une autorité souriante dont la fermeté n'est pas inutile pour empêcher que l'assemblée s'égare sur des problèmes trop particuliers.

Le Secrétaire général du Congrès donne lecture des vœux qui ont été adoptés par les diverses Sections et sont présentés à l'approbation de l'Assemblée plénière. Une courte discussion, éclairée par les mises au point du Président, amène à écarter quelques vœux, à modifier la forme de certains autres. Finalement, le Congrès adopte à l'unanimité les vœux suivants qui seront transmis aux autorités compétentes par la Direction Générale de l'Instruction publique.

Premier vœu

Le IX[e] Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, dans sa séance plénière du 15 mai 1937, au Foyer Scolaire de Rabat,

Considérant que les communications présentées et discutées à ses treize Sections dans les réunions du 13 au 15 mai 1937, malgré leur nombre et leur importance, sont loin d'avoir résolu toutes les difficultés d'une question aussi complexe que la « montagne marocaine » et aussi essentielles pour la recherche scientifique au Maroc ;

Que l'empressement avec lequel des correspondants ont répondu dans toutes les Sections à l'appel des Secrétaires, prouve l'intérêt suscité dans les milieux les plus divers par les recherches commencées depuis l'an dernier,

Emet le vœu :

Que l'enquête sur la montagne marocaine, avec l'appui des Services du Protectorat et de toutes les compétences, soit poursuivie conformément au questionnaire qui sera complété et précisé d'après les enseignements dégagés par le Congrès de Mai 1937.

***

Deuxième vœu

Le IXe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines,

Considérant l'utilité de faire servir toutes les bonnes volontés à l'exploration scientifique au Maroc,

Emet le vœu :

Que des groupes de spécialistes visitent le plus souvent possible les centres administratifs éloignés et donnent, verbalement et par écrit, toutes les indications utiles pour guider les autorités de contrôle dans la recherche de la documentation utile pour les diverses disciplines scientifiques.



Troisième vœu

Le IXe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines,

Considérant la rapidité avec laquelle les indigènes adoptent les produits de l'industrie européenne et modifient leurs techniques,

Emet le vœu :

Qu'en liaison avec la Direction d'études d'ethnographie de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, les fonctionnaires en contact avec les indigènes soient invités à profiter de toutes les occasions pour se procurer et conserver les objets traditionnellement en usage dans les diverses tribus.



Quatrième vœu

Le IXe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines,

Considérant une fois de plus l'intérêt que présentent les matériaux linguistiques recueillis directement et dans le pays même,

Constatant d'autre part que la linguistique a fréquemment besoin de s'appuyer sur les autres disciplines et réciproquement,

Emet le vœu :

1. Que tous ceux qui sont à même de recueillir sur le terrain même des matériaux linguistiques, même modestes, continuent à apporter aux linguistes de l'Institut leur collaboration précieuse.

2. Que des équipes de chercheurs réunissant des représentants des différentes

disciplines puissent, dans la mesure du possible, se livrer à des enquêtes collectives dans les régions les plus caractéristiques de la montagne marocaine.

3. Que le projet d'enquête linguistique déjà envisagé par le précédent Congrès des Hautes Etudes Marocaines soit repris.

***

Cinquième vœu

Le IXe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines,

Considérant que l'étude des conditions de tout ordre, géographiques, géologiques, historiques, sociologiques, juridiques, économiques, ethnologiques, régissant les conditions de gisement, d'extraction et de distribution de l'eau, serait de première importance

Emet le vœu :

Que par tous moyens soit accrue l'activité des recherches scientifiques touchant l'inventaire et l'utilisation des eaux souterraines et de surface du Maroc.

***

Sixième vœu

Le IXe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines,

Emet le vœu :

Que soit poursuivie et approfondie l'étude des coutumes des tribus en montagne berbère,

Et en particulier que cette étude ait pour objet, en même temps que les institutions du droit familial et du droit pénal, les institutions du droit contractuel, en suggérant l'idée d'utiliser à cet effet le « Questionnaire de droit coutumier contractuel », qui pourrait être reproduit et répandu pour l'usage des chercheurs.

***

Septième vœu

Le IXe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines,

Considérant l'intérêt qu'il y aurait à permettre à toutes les personnes s'intéressant au Maroc de suivre les progrès de nos connaissances sur ce pays,

Emet le vœu :

Qu'une exposition annuelle de peintures, photographies, cartes et documents de toute espèce soit organisée au Foyer scolaire à Rabat.

***

HUITIÈME VŒU

Le IXe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines,

Considérant que la carte au 1/20.000e du massif du Toubkal-Ouanoukrim constitue un document d'une importance exceptionnelle pour l'organisation du tourisme et de la recherche scientifique dans le plus haut massif de l'Afrique du Nord,

Emet le vœu :

Que les travaux entrepris soient poursuivis et qu'une nouvelle campagne permette d'adjoindre au premier levé les massifs de l'Oukaymeden et de l'Angour, de l'Anrhemer, de l'Iguenouane et de l'Iferouane.

***

NEUVIÈME VŒU

Le IXe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines,

Considérant que la construction d'un refuge dans le haut Rerhaïa, au pied des massifs du Toubkal et de l'Ouanoukrim, assurera le développement du tourisme et de l'alpinisme en haute montagne, d'où un supplément de ressources pour les indigènes de la région ;

Considérant que le Guide commencé du massif du Toubkal sera un instrument particulièrement utile aux touristes et alpinistes,

Emet le vœu :

Que l'Office du Tourisme apporte sa collaboration à la construction du Refuge et à la publication du Guide.

***

DIXIÈME VŒU

Le IXe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines,

Considérant que la constitution d'un Parc National dans le massif du Toubkal présente un intérêt général de premier ordre,

Après avoir été informé des travaux entrepris par une société minière dans la chaîne de l'Ouanoukrim, l'une des plus belles du massif,

Inquiet des projets de cette société d'établir un câble reliant directement cette chaîne à la piste automobile d'Arremd,

Emet le vœu :

1° Que l'arrêté viziriel prescrivant l'ouverture de l'enquête « de commodo et incommodo » sur la constitution du Parc et permettant à l'Administration de prendre toutes mesures utiles pour maintenir l'intégrité du paysage actuel, intervienne dans le plus court délai possible ;

2° Qu'au cours de cette enquête et des études préparant la constitution définitive du Parc, il soit tenu le plus grand compte des intérêts matériels d'une population usagère, nombreuse et pauvre.

ROCHEFORT-SUR-MER.— IMPRIMERIE A. THOYON-THÈZE


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 072893834